

Artisanat et trajectoires sociales

Monsieur Bernard Zarca

Citer ce document / Cite this document :

Zarca Bernard. Artisanat et trajectoires sociales. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 29, septembre 1979. Les classes-enjeux. pp. 3-26;

doi : <https://doi.org/10.3406/arss.1979.2646>

https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1979_num_29_1_2646

Fichier pdf généré le 22/03/2019

Résumé

Artisanat et trajectoires sociales

Travailleurs directs, propriétaires de leurs instruments de production, les artisans occupent cependant des positions différenciées dans l'espace social, selon le montant du capital économique qu'ils détiennent et la qualification qu'ils ont acquise et dont dépend leur rapport au métier. L'analyse des cheminements professionnels d'artisans permet de mettre en évidence un pôle «patronal» où se concentrent la majorité des «artisans-héritiers» auquel s'oppose un pôle «ouvrier» où dominent les artisans issus des classes populaires. On peut également opposer à un artisanat traditionnel et relativement stable dont la reproduction de la force de travail reposait sur l'apprentissage, un artisanat jeune dont les agents ont souvent été initialement formés dans des écoles techniques. Dans la mesure où les fils de petits patrons ont été plus nombreux à rejoindre d'autres fractions des classes moyennes à un moment où les stratégies de reconversion du capital économique en capital scolaire semblaient adaptées aux transformations du système économique, il a été plus facile aux fils d'ouvriers d'entrer dans l'artisanat. Cependant, l'artisanat de promotion ouvrière est un artisanat à haut risque d'échec; le taux de renouvellement des agents y est donc beaucoup plus élevé.

Abstract

The Artisan and Patterns of Social Movement

The artisan, in direct touch with work and the instruments of production which characterize his social position, may be differentiated in terms of social position according to the amount of capital at his disposal and the particular qualification he has acquired. Both of these factors determine his relationship to his craft. An analysis of the professional paths open to the artisan reveals two poles of different social composition; the pole of the artisan-employer formed in the main by artisans who have inherited a skill or craft, and the working-class artisan dominated by artisans from the lower classes. Another contrast may be drawn between a form of traditional stable craftsmanship, the labour-force of which is constantly renewed through the process of apprenticeship, and on the other hand an up-and-coming craftsmanship whose membership is frequently initially trained in technical schools. Insofar as the offspring of the petty managerial classes migrated more readily and in larger numbers to other sections of the middle classes, this phenomenon coinciding with that of the conversion of economic into academic capital as a move to promote wider changes within the economic system, it was easier for working class offspring to enter the artisan class. However, that area of craftsmanship which draws and relies on the working-class is a high-risk area and its internal turnover-rate is as a consequence considerably higher.

Zusammenfassung

Handwerk und Sozialer Werdegang

Die Handwerker, obwohl direkt am Gegenstand Arbeitende und zudem Eigentümer ihrer Produktionsmittel, nehmen innerhalb des sozialen Raums dennoch unterschiedliche Stellungen ein entsprechend dem Umfang ihres ökonomischen Kapitals wie der Qualifikation, die sie erworben haben und von der ihr Verhältnis zum Beruf bedingt ist. Die Analyse des beruflichen Werdegangs von Handwerkern zeigt das Vorhandensein zweier Pole: auf der einen Seite eine Art «Unternehmer»-Pol, wo sich die Mehrzahl der «Erb-Handwerker» konzentriert; auf der anderen Seite ein «Arbeiter»-Pol, mit Dominanz der Handwerker, die aus den Volksklassen hervorgegangen sind. Ein weiterer Gegensatz besteht in der Existenz eines traditionellen und relativ stabilen Handwerkertums, wo die Reproduktion der Arbeitskraft seit jeher auf praktischer Lehre begründet ist, und eines jüngeren Handwerkertums, dessen Träger ihre Erstausbildung häufig in technischen Schulen genossen haben. In dem Maße, wie eine größere Zahl von Nachkommen kleiner Unternehmer zu den übrigen Fraktionen der Mittelklassen stoßen konnten, in einem Zeitpunkt, wo die Strategien der Rekonversion ökonomischen in schulischen Kapitals den Veränderungen des ökonomischen Systems angepaßt wurden, hatten auch Söhne von Arbeitern leichter zum Handwerk vordringen können. Allerdings ist dieses aus aufgestiegenen Arbeitersöhnen sich rekrutierende Handwerk höchst risikoreich, wie sich an der weitaus höheren Erneuerungsrate seiner Träger ablesen läßt.

ARTISANAT ET TRAJECTOIRES SOCIALES

bernard zarca

Il existe en France un groupe « officiel » des artisans. Appartiennent à ce groupe les chefs d'entreprises inscrites au répertoire des métiers : entreprises d'au plus dix salariés dans la plupart des cas, ayant une activité de production, de transformation, de réparation ou de service que le législateur a retenue comme activité rattachable au secteur des métiers parce qu'elle n'est pas constituée par une production de grande série. Selon la définition du décret du 1er mars 1962 qui délimite le secteur des métiers, ces chefs d'entreprises sont des professionnels qui, avec leurs proches, ont apporté le capital de l'entreprise dont ils assument personnellement toutes les responsabilités de direction technique, commerciale, financière.

Les critères d'appartenance au secteur des métiers sont donc principalement la taille de l'entreprise et la nature de son activité ; non point le mode d'exercice de celle-ci. La loi française ne fait nullement référence à un mode de production artisanal. Sauf exception, elle n'exige pas des chefs d'entreprises du secteur des métiers qu'ils justifient d'une qualification professionnelle, comme elle l'exigeait avant la réforme de 1962 qui a institué les titres de qualification. Ces titres, « strictement » réglementés, sont ouverts à l'ensemble des chefs d'entreprises du secteur des métiers. Le titre d'artisan en son métier est attribué d'après des critères tels que le nombre d'années d'exercice de l'activité professionnelle, la possession de diplômes d'études générales ou techniques, « l'effort de promotion », etc. Le titre de maître-artisan en son métier est réservé aux titulaires de brevets de maîtrise ou de diplômes de niveau équivalent. Cependant, le discours officiel vise l'ensemble des chefs d'entreprises du secteur des

métiers lorsqu'il s'adresse ou fait référence aux artisans. C'est d'ailleurs l'existence de ce secteur qui permet un repérage statistique de ces derniers.

Pour analyser la position qu'occupent dans l'espace social les artisans ainsi repérés, il convient de s'interroger sur la définition institutionnelle qui permet ce repérage. Selon cette définition, sont exclus du secteur des métiers les exploitants agricoles familiaux et les petits commerçants qui partagent avec les artisans un certain nombre de caractéristiques dont les principales sont la participation directe au travail de l'entreprise, l'indépendance juridique et la propriété des moyens de production ou de distribution (1). Or, il est impossible de tracer une frontière, sinon institutionnelle et donc en un sens arbitraire, entre l'artisanat d'une part et le petit commerce, l'agriculture traditionnelle, voire les professions libérales, d'autre part. Ainsi, par exemple, font partie de l'artisanat le fleuriste, le boucher et l'opticien, alors qu'en sont exclus l'horticulteur, le poissonnier et le pédi-

1—On exclut les métayers et les gérants salariés du commerce et de l'artisanat (par exemple, gérant technique d'un salon de coiffure, gérant d'une succursale des magasins COOP, etc.). Il existe cependant des « faux salariés » parmi les petits patrons : ce sont ceux qui ont mis leur entreprise sous forme sociétaire. Un PDG de société anonyme ou un gérant « minoritaire » de SARL ont le statut de salarié même si, avec leurs proches, ils détiennent la quasi-totalité, sinon la totalité, du capital. Par ailleurs, les gérants libres, même s'ils ne sont pas propriétaires du fonds dont ils ont la gérance, ont tout pouvoir de décision, en particulier d'embauche et d'achat de matériel. Dans la quasi-totalité des cas, la gérance n'est alors qu'une étape, nécessaire à une « accumulation primitive », avant le rachat d'un fonds. (Cf. les exemples du pâtissier et du boulanger que nous donnons dans la suite).

cure qui relèvent respectivement de l'agriculture, du commerce et des professions paramédicales. Seule l'histoire des professions permettrait de comprendre comment a été délimité le secteur des métiers. Cependant, c'est en réaction à la montée de la grande industrie que les artisans du tournant du siècle, prenant conscience de la menace qui pesait sur leurs intérêts, ont fait pression sur les pouvoirs publics pour que soient créées les Chambres de Métiers et que leur soit reconnu un statut particulier. Il y a donc lieu d'examiner cette notion de *métier* qui est censée spécifier l'artisanat, étant entendu que les artisans sont, parmi les hommes de métier, ceux qui travaillent à leur compte, qu'ils emploient ou non des salariés.

Division technique du travail et rapports de production

Les hommes de métier possèdent une qualification principalement manuelle et qui consiste en un ensemble de savoirs techniques et de savoir-faire acquis traditionnellement par l'apprentissage et l'expérience professionnelle et leur permettant de produire un objet ou une gamme d'objets complexes ou de rendre un service spécifique. Le métier correspond à une division technique du travail telle qu'il peut le plus souvent être exercé par un individu de façon autonome. S'il exige la coopération, c'est celle d'un apprenti, c'est-à-dire celle d'un individu auquel seront transmis les savoirs et le savoir-faire lui permettant d'avoir, à terme, une pratique autonome du métier. Certains travaux exigent cependant la coopération de plusieurs ouvriers. Ainsi en est-il, par exemple, du levage de charpente. La gamme des travaux réalisables par un charpentier solitaire s'en trouve sensiblement réduite.

Le métier constitue la base réelle du mode de production artisanal. Ce mode de production n'exclut pas la division du travail, il exclut une division du travail telle qu'un travailleur ne puisse avoir à terme une pratique autonome du métier qui, seule, lui permettrait de travailler pour son propre compte. Ainsi par exemple, l'activité de coiffure n'est plus exercée selon le mode artisanal si le travail est distribué entre différents postes : coupe, coup de peigne, brushing d'une part, shampooing, coloration, permanente d'autre part, sans que les assistantes coiffeuses puissent espérer coiffer un jour. Pourtant, certains salons de coiffure où le travail est ainsi divisé continuent d'appartenir au secteur des métiers. Leurs salariés ne pourront pas, pour la plupart, s'installer à leur propre compte, même s'ils en ont les moyens financiers (2). Cependant, de la pratique autonome

du métier à «la chaîne», toutes les transitions sont possibles. Il peut, par exemple, y avoir des postes de travail que les travailleurs d'une même entreprise occupent à tour de rôle et qui requièrent chacun une qualification que seul l'apprentissage peut conférer. Un pas de plus, et ces postes seront attribués de façon définitive aux différents ouvriers de l'entreprise. Ce cas est assez fréquent en pâtisserie où trois ouvriers peuvent travailler côte à côte, mais en coordination les uns avec les autres, «au tour», «au four» et «au marbre». Un pas encore et le travail sera organisé, distribué et contrôlé par un «chef» auquel l'artisan aura délégué une part de ses responsabilités. Un dernier pas, enfin, et une véritable hiérarchie sera instaurée dans l'entreprise : un contremaître distribuera le travail entre différents chefs d'équipe ayant chacun la responsabilité de plusieurs ouvriers. Toutefois, même en ce cas peut persister une division du travail fondée sur le métier et assurant aux compagnons une large part d'autonomie. Au sein de chaque équipe, les travaux qualifiés ne seront pas dissociés des tâches annexes et celles-ci ne seront pas confiées à des «assistants» qui y seront confinés ou à des manœuvres sans formation aucune et «bons à tout faire».

On ne peut donc décider «objectivement» de l'endroit où passe la frontière entre l'artisanat et la petite industrie. En fait, la délimitation du secteur des métiers constitue un enjeu à la fois économique et politique. Une division du travail de type industriel a d'autant plus de chances d'être instaurée dans l'entreprise que la taille de celle-ci est plus grande. Pourtant, une loi a porté de cinq à dix salariés la taille des entreprises devant être inscrites au répertoire des métiers, depuis le 1er janvier 1977. Il est probable que les pouvoirs publics comme les «représentants» de l'artisanat ont voulu ainsi consolider une fraction des classes moyennes en déclin. Le Centre des jeunes artisans, association d'artisans français fondée en 1962 par des membres de la Jeunesse agricole catholique, critique le fonctionnement actuel du secteur des métiers. Groupe de réflexion et d'action, très marginal par rapport aux organisations traditionnelles et aux syndicats professionnels d'artisans, il milite pour un nouveau statut de l'artisanat. Mais s'il envisage de proposer que les artisans soient des professionnels pouvant attester d'une qualification et d'une formation à la gestion des entreprises et devant participer eux-mêmes au travail manuel, il ne pose pas encore explicitement la question de la division du travail au sein de l'entreprise. Or la quasi-totalité de ses membres appartient à l'artisanat de production ou du bâtiment. Leur fréquente subordination à l'égard de l'industrie, tout en les ayant conduits à réfléchir aux problèmes de gestion des entreprises, a certainement induit des effets sur l'organisation du travail au sein de leurs ateliers ou sur les chantiers qu'ils dirigent. On peut faire l'hypothèse que ce groupe de réflexion dynamique n'a pas posé la

2—Il va de soi que nous envisageons ici la possibilité d'ouvrir ou de racheter un «petit salon», que l'artisan «tiendra» lui-même. Un salarié coiffeur doit déjà disposer de quelques millions (anciens) et de quelques garanties pour espérer emprunter la somme complémentaire nécessaire au rachat d'un tel fonds. Tout détenteur d'un capital peut cependant

ouvrir un salon à la condition d'en confier la gérance technique à un professionnel qualifié : un «capitaliste» peut donc investir dans la coiffure s'il juge l'opération rentable. Mais on n'est pas, «en général», capitaliste et assistant-coiffeur à la fois !

question de la division artisanale du travail parce que ses membres ne souhaitent bien évidemment pas s'exclure eux-mêmes du secteur des métiers, dont la clôture est le principal enjeu.

La division du travail fondée sur le métier existe donc avec de nombreuses nuances et comporte des «déviation» non négligeables. Pourtant, le métier constitue une réalité suffisamment prégnante pour que se constitue une idéologie partagée à la fois par les salariés et les patrons et dont les plus gros artisans peuvent tirer les plus grands profits : par exemple, peuvent être convaincues de leur participation au métier, de leur sens artistique et de leur créativité les jeunes filles employées dans les grands salons de coiffure à faire des teintures, voire uniquement des shampooings, et qui rêveront longtemps à «la grande coiffeuse» qu'elles ne seront jamais. Un petit patron coiffeur nous faisait remarquer à ce sujet : «Ce genre de qualification : shampooineuse, teinturière ou permanentiste, c'est un piège pour le personnel... parce que l'ouvrière qui passe quinze ans à faire des permanentes, elle sera très bien payée, mais elle est perdue parce qu'elle sera incapable de monter un salon elle seule».

Dans la mesure où la division technique du travail exclut une accumulation de capital fixe productif à grande échelle, elle favorise l'exercice indépendant du métier, c'est-à-dire une division sociale dans laquelle l'homme de métier possède ses instruments de travail et vend directement son produit. Contrairement au travail industriel qui obéit à une logique productiviste parce que l'offre des produits industriels s'adresse à un marché qu'il est, dans cette logique, nécessaire de constamment élargir, le travail artisanal est suscité par une demande locale. Les artisans travaillent le plus souvent à la commande. La commande de produits ou de services artisanaux émane aussi bien de particuliers que d'exploitants agricoles, d'industriels ou de commerçants dont l'artisan est souvent le sous-traitant. Il peut être alors dominé parce qu'il est en position de faiblesse pour négocier le prix de vente de son produit ou de son service. Mais, plus encore, comme cela arrive fréquemment dans l'artisanat de production, parce que le donneur d'ordres peut lui imposer un rythme de travail, des normes de production qui exigent des investissements risqués en capital fixe et qui le déqualifient par un transfert de capital culturel à la machine. L'artisan perd alors la maîtrise du procès de son travail. Si, comme cela peut arriver, le donneur d'ordres fournit la matière première, la situation de l'artisan «indépendant» travaillant seul est très proche de celle de l'ouvrier à domicile payé aux pièces. Elle peut même être plus désavantageuse car elle ne s'accompagne pas des avantages fiscaux et sociaux liés au salariat. L'indépendance est alors un statut purement formel, vidé de tout contenu. La frontière entre artisans et ouvriers est donc floue, elle aussi. Un petit artisan et un chef d'atelier qui se considère comme «son propre patron, tout en étant salarié», peuvent être plus proches entre eux, par leurs conditions de travail, par leur niveau et leur mode de vie, par l'idéologie de métier qu'ils partagent, que ne le sont un

ouvrier qualifié et un manœuvre de la grande industrie.

La sous-traitance : quelques chiffres, quelques cas

Il est impossible de faire une analyse exhaustive de la sous-traitance. Nous ne disposons en effet que d'informations très fragmentaires sur cette question. Commençons par en estimer l'importance, numériquement, avant de présenter quelques cas qui illustrent certaines des formes variables qu'elle peut prendre et qui, toujours, concrétisent la logique immanente à l'échange marchand, celle des rapports de force. Une enquête réalisée en 1976 auprès de 452 chefs d'entreprises artisanales nous a permis d'établir que 17 % des artisans ont travaillé presque toujours partiellement en sous-traitance en 1975, 7 % n'ayant eu qu'un seul donneur d'ordres, et que les artisans sous-traitants sont plus nombreux parmi les «gros» employeurs (15 % des artisans travaillant seuls, 14 % des artisans employant 1 ou 2 salariés, 23 % des artisans employant plus de 2 salariés ont travaillé en sous-traitance en 1975).

Répartition des artisans
selon la part relative de la sous-traitance
dans leur chiffre d'affaires en 1975

Part dans le C.A.	Répartition des artisans
0 %	83
1 - 25 %	8
26 - 49 %	5
50 - 94 %	3
95 - 100 %	1
Ensemble	100

Répartition des artisans selon le nombre
de donneurs d'ouvrage réguliers

Nombre de donneurs d'ouvrage	Répartition des artisans
0 (non sous-traitant)	83
1	7
2	3
3	2
4 ou plus	5
Ensemble	100

La sous-traitance, inexistante dans certaines activités (3 % des artisans de l'alimentation travailleraient en sous-traitance et toujours pour moins de 5 % de leur chiffre d'affaires), revêt une importance significative dans l'artisanat de production (23 % de sous-traitants, dont la moitié travailleraient ainsi pour plus de 25 % de leur chiffre d'affaires), dans le bâtiment (25 % de sous-traitants, dont à nouveau la moitié travailleraient ainsi pour plus de 25 % de leur chiffre d'affaires), dans l'artisanat de fabrication, enfin (44 % de sous-traitants dont les deux tiers travailleraient ainsi pour plus de 25 % de leur chiffre d'affaires).

Dans l'artisanat de production, la sous-traitance de spécificité s'oppose à la sous-traitance de capacité ou de délestage. Dans le premier cas, le donneur d'ordres confie au sous-traitant une production qu'il n'est pas en position d'assurer lui-même, parce que celle-ci exige des compétences particulières, une force de travail qualifiée qu'il ne peut ou ne veut salarier, ainsi que des investissements en capital fixe qu'il préfère ne pas engager. L'artisan peut alors éventuellement occuper la position dominante dans sa relation au donneur d'ouvrage. Tel est le cas s'il possède le monopole local d'une fabrication spécifique : fabrication de prototypes ou de très petites séries de pièces exigeant une finition manuelle et nécessaires à une grande industrie, par exemple. Dans le second cas, au contraire, le donneur d'ordres confie à l'artisan une production qu'il pourrait assurer lui-même éventuellement. La sous-traitance lui permet alors de raccourcir ses délais, tout en baissant son prix de revient, puisqu'il fait alors appel à la concurrence. Elle lui permet aussi d'amortir les fluctuations du marché. Lorsque des artisans également compétents sont mis en concurrence sur un marché local, ils sont en position dominée. Cette situation, fréquente dans l'artisanat de production, l'est aussi dans le bâtiment. L'absence de contrôle rigoureux du produit final se combine à l'objectif de profit du promoteur pour conduire à une «dénaturation» du travail artisanal. Pour «tenir les prix» et «enlever» quelques marchés, l'artisan présente des devis d'un montant aussi peu élevé que possible, tout en sachant qu'il devra «saboter» le travail. Il deviendra le subordonné *réel* du Capital. Seule la préservation d'une clientèle de particuliers lui permettra de résister à ce processus.

Lorsque l'artisan est le sous-traitant d'un commerçant, comme c'est souvent le cas dans l'artisanat de fabrication (meuble, bijouterie, etc.), il est de même en position dominée, à moins, encore une fois, qu'il ne détienne le quasi-monopole d'une fabrication spécifique exigeant une très forte qualification. Tel était le cas d'un artisan bijoutier qui pouvait, en échange de l'exclusivité, exiger son prix. Il finit par être «acheté» par une grosse maison. Celle-ci, afin de s'assurer l'entière exclusivité de son travail, lui offrit «un pont d'or» et en fit un salarié de luxe. Mais pour un tel cas, extrêmement rare dans la profession, combien d'artisans-bijoutiers, qui n'ont pu se constituer une clientèle particulière, sont exploités, s'ils travaillent seuls, ou transformés en simples agents d'un processus d'exploitation qu'ils ne maîtrisent pas, s'ils ont des salariés qu'ils ne peuvent alors que sous-payer.

Bien des situations peuvent exister entre la jouissance d'un monopole de fabrication et l'âpre lutte de nombreux petits concurrents confrontés à un puissant donneur d'ordres. La sous-traitance ne revêt pas toujours la forme caricaturale du gros qui mange le petit, car le rapport des tailles ne reflète pas toujours adéquatement le rapport des forces. Ainsi, peut-on comprendre que les artisans soient partagés sur la manière d'apprécier ce «rapport de production». Toutefois, le fait de travailler seul doit être un désavantage — puisque l'artisan n'a alors aucun moyen de «transférer» l'exploitation —

comme doit l'être aussi le fait d'être confronté à un seul donneur d'ouvrage. C'est bien ce que semble indiquer la manière dont varie la distribution des opinions sur la sous-traitance, selon que l'artisan a ou non des salariés et qu'il est confronté à un ou à plusieurs donneurs d'ordres : être sous-traitant et travailler seul, c'est moins gênant du point de vue de l'organisation du travail au sein de l'entreprise, mais c'est un handicap du point de vue du partage de la valeur produite. Avoir plusieurs donneurs d'ordres assure un travail plus régulier et rend la négociation du prix de vente un peu moins difficile.

Questions	Proportion (%) des réponses affirmatives dans l'ensemble des artisans sous-traitants			
	A des salariés		Donneurs d'ordres	
Pensez-vous que la sous-traitance dans votre métier est ...	Oui	Non	Un	Plusieurs
a) une situation qui assure d'avoir du travail régulièrement ?	37	83	31	58
b) une situation qui fait perdre au travailleur indépendant sa liberté ?	45	28	40	41
c) une situation difficile du fait que les grosses entreprises donneuses d'ordres imposent leurs prix ?	51	70	62	56

Source : Enquête Credoc 1976.

Les principaux clivages du secteur des métiers

La corporation d'autrefois réglementait strictement l'accès des compagnons à la maîtrise; le marché et le capital requis limitent aujourd'hui l'installation à son compte dans une société de liberté d'entreprise. Apparaît alors une double division entre les métiers selon l'importance des moyens de production que leur exercice requiert et selon la qualification en première approximation mesurable au temps d'apprentissage qu'ils exigent. Cette double division à laquelle se surajoute, du point de vue des rapports sociaux dans lesquels ces métiers sont exercés, une division tenant à la plus ou moins grande subordination de l'artisan à son ou ses clients comme d'ailleurs à ses fournisseurs, rend le secteur des métiers très hétérogène. Mais cette hétérogénéité n'implique nullement que le sous-espace des positions sociales occupées par les artisans soit amorphe. Celui-ci est au contraire polarisé. Malgré leur statut commun, s'opposent, du point de vue de leur qualification intrinsèque, le charpentier et le laveur de vitres, le bijoutier-créditeur et le chauffeur de taxi. S'opposent, du point de vue du capital économique, le boulanger-pâtissier qui possède un fonds de commerce et dont les moyens de production représentaient un capital fixe de l'ordre de 230 000 francs en moyenne en 1969 et le peintre en bâtiment qui peut ne disposer que d'un hangar où ranger son matériel et dont l'ensemble des instruments de travail représentait un capital fixe productif de l'ordre de 28 000 francs en moyenne à la même date (3). S'opposent, du

3—Ces chiffres sont extraits de : Philippe Madinier, *Les bénéficiaires déclarés par les entrepreneurs individuels non agricoles*, document du CERC, 24, 1974.

point de vue du rapport de force avec leurs clients respectifs, le décolleteur soumis aux industries mécaniques de sa région et le plombier d'une grande ville travaillant pour des particuliers. S'opposent, du point de vue des conditions de travail, le maçon qui emploie dix compagnons dont un contremaître organise le travail, tandis qu'il s'occupe principalement des relations avec la clientèle, les fournisseurs, le fisc, etc., et consacre plus de la moitié de son temps à la comptabilité et à la gestion de son entreprise, et un autre maçon travaillant seul, parfois aidé d'un apprenti, qui préfère «avoir la paix» plutôt que de «faire de l'argent».

La structuration de l'artisanat s'opère selon deux dimensions principales : celle du capital économique dont la valeur du capital fixe productif de l'entreprise est le meilleur indicateur, et celle de la qualification artisanale, cette forme spécifique du capital culturel que requiert à des degrés variables l'exercice du métier et que l'apprentissage et l'expérience professionnelle attestent mieux que ne peut le faire la seule possession d'un diplôme technique. C'est par l'apprentissage que peut être accumulée cette forme spécifique du capital culturel qui consiste non seulement en connaissances techniques, en savoir-faire et en tours de main indispensables à la maîtrise pratique du métier et d'autant plus longs à acquérir que la gamme des objets complexes que l'on souhaite pouvoir fabriquer est plus large et leur qualité intrinsèque plus haute, mais aussi en dispositions éthiques qu'impose l'expérience acquise dans une position dominée au sein de l'entreprise (4). En effet, c'est à partir de cette position dominée que peut se constituer l'adhésion inconditionnelle aux valeurs de métier. Interrogé sur le plaisir qu'il prenait à exercer son métier, un jeune ouvrier plombier a fait une brève réponse qui révèle avec une clarté particulière l'efficacité idéologique de l'apprentissage : «Ce qui me plaît, répondait-il, c'est que j'ai eu aimé ça en tant qu'apprenti. Vu que j'ai eu aimé ça en tant qu'apprenti, c'était toujours incorporé dans ma personne... même si parfois c'est pénible». Un ouvrier-pâtissier de quarante-trois ans (fils de bûcheron) qui reconnaît travailler plus de soixante heures par semaine souligne, lui aussi, ce fait avec une grande lucidité :

... Comme je vous dis, on a toujours été conditionnés comme ça depuis qu'on est apprentis. On a toujours travaillé comme ça — surtout quand on était apprentis : le patron était derrière, il ne voulait pas qu'on s'arrête. Maintenant quand on boit le café le matin, on s'arrête deux minutes, on le boit debout... c'est devenu comme une seconde nature, enfin ! On travaille pratiquement sans s'arrêter ! Maintenant, sûrement que les jeunes, ce n'est pas pareil : ils demandent... parce que c'est prévu, on a droit à un quart d'heure pour le petit déjeuner, je crois... Nous, nous continuons sur notre lancée parce qu'on a été conditionnés depuis

tellement longtemps... maintenant, on ne pourrait plus en changer. C'est pour ça que s'il y a quelqu'un qui vient travailler, si par hasard on prenait un extra qui travaille pas de la même façon que nous, ça nous paraît bizarre...

Les conditions de l'apprentissage ont changé depuis l'adolescence de cet ouvrier. Aujourd'hui, les jeunes qui sont formés dans des écoles techniques où les professeurs les informent des droits des salariés et contribuent à démystifier le pouvoir patronal, contestent les conditions de travail particulièrement difficiles dans certains métiers. Seuls les enfants de petits paysans, habitués à travailler depuis l'enfance, sont prédisposés à les accepter. Mais ils sont de plus en plus rares. Cela explique que les artisans, ou du moins ces «notables» de l'artisanat qui sont en général les plus gros des petits patrons et qui, bien qu'ils ne soient pas représentatifs de l'ensemble de leurs confrères, «représentent» leurs professions respectives, entendent retrouver le monopole de la formation de la force de travail. Lorsqu'ils affirment qu'il est désormais impossible de trouver des jeunes qui sachent travailler, ils déplorent moins l'absence de qualification des jeunes ouvriers venant d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle et n'ayant pas alors un grand savoir-faire, que le fait qu'ils n'ont pas une attitude envers le travail qui est très profitable au patron.

Lorsque l'exercice du métier requiert une grande qualification — c'est le cas, par exemple, de l'ébénisterie — la mise en valeur d'un capital économique dépend, dans une large mesure, du capital culturel spécifique incorporé au chef d'entreprise, car c'est plus en fonction de sa qualification que de ses aptitudes commerciales que celui-ci pourra exercer un contrôle sur la production, apprécier, par exemple, le temps de travail nécessaire à la fabrication d'un objet complexe et, plus généralement, obtenir l'estime de ses compagnons. S'il n'est plus présent à l'atelier, il sera quelque peu méprisé, et ses efforts de bonne gestion, d'un point de vue capitaliste, seront contrecarrés par l'attitude des compagnons peu enclins à se laisser exploiter par un patron qui «n'y connaît rien» et ne se salit pas les mains. Une telle situation se présente souvent lorsque le chef d'entreprise est l'héritier d'une maison qui, créée par un artisan, s'est progressivement développée, en deux générations. L'accès de la lignée à la bourgeoisie passe alors par un investissement en capital scolaire : le petit-fils fera des études commerciales plutôt que d'apprendre le métier. Sa force de travail n'étant plus requise dans l'entreprise, il deviendra directeur commercial et ne travaillera plus de ses mains. Tel est le signe le plus évident de l'accès à la bourgeoisie qui s'accompagne d'une véritable conversion idéologique : l'esprit de métier s'est perdu au profit de l'esprit d'entreprise. Le pôle «patronal» de l'artisanat est alors atteint.

Le paternalisme est en ce cas moins «payant». Ce sont en effet les échanges informels entre salariés et patrons, dont le salaire non déclaré ne constitue qu'un aspect, et le partage des conditions de travail dans l'atelier ou sur les chantiers qui seuls permettent la persistance des formes

4—C'est pourquoi les artisans tiennent souvent à ce que leur fils fasse un apprentissage dans une autre entreprise avant de venir les seconder dans la leur.

«familiales» de l'exploitation. Un ouvrier-plombier qui dit avoir sa «petite liberté» de mouvement reconnaît toutefois que s'il ne pointe pas, c'est aussi qu'il n'a pas d'horaire et qu'il ne peut, le soir, quitter l'appartement d'un particulier sans avoir terminé certains travaux : «Tout le monde pourrait penser que ce sont des heures supplémentaires, au départ. Bon, mais moi, enfin c'est toujours pareil, moi je suis chez un artisan : un artisan est un patron avant tout, mais qui mène quand même une vie d'ouvrier avec nous. Il a sa tranche patron, il a quand même un peu sa tranche ouvrier. Bon, c'est toujours gênant de lui dire : on a fait tant d'heures supplémentaires, il faut les payer. Dans la mesure où quand même moi, je peux lui demander une heure, voyez, pour aller faire des courses ou des papiers, bon, ben, à la fin de mon mois je me retrouve sans heure de retenue; donc, c'est un cadeau que l'on se fait... Logiquement, ce sont des heures qui devraient être rémunérées». Ces échanges informels sont une des conditions de la survie, sinon du développement, de l'artisanat. Il suffirait d'ailleurs de supprimer le régime d'imposition forfaitaire des petites entreprises pour acculer de nombreux artisans à la faillite. Mais ces «arrangements» sont «logiquement» plus avantageux pour les patrons que pour leurs salariés.

Les situations objectives des entreprises du secteur des métiers sont donc très diverses. Si l'on devait cependant trouver une unité à ce secteur, il faudrait la chercher dans l'idéologie qui s'édifie sur la base réelle — mais combien fragile — du métier et qui est susceptible de recueillir l'adhésion des salariés et des patrons, des petits et des gros artisans, de ceux qui n'en retirent qu'un profit symbolique et de ceux qui savent convertir ce profit en profit matériel.

Chemineurs professionnels et polarisation de l'artisanat

La polarisation de l'artisanat peut être mise en évidence par l'étude des chemineurs professionnels des artisans. L'espace des chemineurs professionnels obéit à un double principe de structuration que l'analyse des correspondances (portant sur dix-neuf indicateurs de cheminement professionnel) permet d'identifier : c'est par le capital économique dont ils ont pu hériter et par la filière de formation qu'ils ont suivie que s'opposent principalement les artisans.

Ont été représentées sur le graphique I les positions, dans le plan des deux premiers axes factoriels obtenus par analyse des correspondances, des différentes valeurs prises par les indicateurs de cheminement professionnel qui ont contribué à la détermination de ce plan (5). Selon la direction du

premier axe, on peut opposer les artisans qui ne sont pas passés par le salariat sinon pour occuper un seul emploi, à ceux qui ont occupé plusieurs emplois avant de s'installer, en général à un âge plus avancé et après avoir travaillé plus longtemps. A un pôle : les artisans qui ont repris l'entreprise de leurs parents dont ils étaient les aides familiaux. Au pôle opposé : les artisans qui ont créé leur propre entreprise après avoir occupé plusieurs emplois salariés dans des entreprises que dirigeaient des personnes étrangères à leur famille. Parmi eux, ceux qui ont commencé par aider leurs parents sont des enfants d'exploitants agricoles. Plus proches du premier pôle que du second : les artisans qui ont créé leur propre entreprise après avoir été aides familiaux de leurs parents (eux-mêmes travailleurs indépendants non agricoles) et ceux qui ont repris l'entreprise familiale dans laquelle ils ont travaillé après avoir occupé un emploi salarié.

Les artisans proches du premier pôle ont en général exercé un seul métier avant de s'installer, parfois même aucun. Les artisans proches du pôle opposé en ont souvent exercé plusieurs. Les premiers ont, plus fréquemment que les seconds, effectué un apprentissage dans une entreprise artisanale. Ils ont plus souvent obtenu un diplôme de l'enseignement technique et ont plus souvent suivi une formation à la gestion des entreprises. Au moment de l'installation, comme après, les premiers ont été financièrement aidés par leurs parents, voire par leurs beaux-parents, contrairement aux seconds qui n'ont d'ailleurs presque jamais effectué d'investissements, en tout cas pas de façon régulière. D'ailleurs, la valeur d'achat du capital productif de l'entreprise croît lorsqu'on se déplace sur l'axe factoriel. Celui-ci permet d'opposer un artisanat «riche» à un artisanat «modeste», des entreprises qui ont connu un développement progressif à des entreprises qui ont connu des aléas divers, parfois des récessions, des artisans qui sont ou qui ont été des employeurs à des artisans qui ont toujours travaillé seuls, des artisans qui disent avoir naturellement pris la suite de leurs parents à des artisans pour qui l'installation pouvait constituer une manière d'échapper à une situation d'emploi précaire ou de résoudre un problème de chômage, etc. En résumé, s'opposent, selon la direction de cet axe principal, les «artisans héritiers» et ceux pour qui l'installation constituait pratiquement la seule possibilité de promotion sociale.

dix-neuf questions qui permettent de décrire le cheminement professionnel après comme avant l'installation et les conditions dans lesquelles s'est effectuée celle-ci, il correspond, globalement, quatre-vingt-huit modalités de réponses. La contribution d'une modalité de réponse à la détermination d'un axe factoriel est égale au pourcentage d'inertie qu'elle permet «d'expliquer» sur cet axe. On doit donc considérer que cette contribution n'est significative que si elle est supérieure à 100/88. Sur le graphique I, nous avons encadré le libellé des modalités dont la contribution à la détermination du premier axe factoriel était supérieure à 3 %. Nous avons souligné le libellé de celles dont la contribution à la détermination du deuxième axe factoriel était supérieure à ce même pourcentage.

5—L'analyse porte sur 452 observations. L'enquête a été réalisée en 1976, dans le cadre du CREDOC. Sur la construction des indicateurs et les problèmes d'échantillonnage, on se reportera à B. et G. Zarca, *Le cheminement professionnel des artisans*, rapport CREDOC, 1978 (recherche effectuée pour le compte du Ministère du travail). Aux

Selon la direction du deuxième axe, les oppositions sont moins nombreuses et moins tranchées. On peut toutefois opposer deux filières de formation différentes : une filière basée sur l'apprentissage et une filière scolaire conduisant à l'obtention d'un diplôme technique, pas nécessairement d'ailleurs dans le métier exercé après l'installation. Cette opposition se superpose à une opposition entre générations. Non seulement les artisans qui ont suivi la filière scolaire se sont installés plus jeunes et après une période de travail moins longue, mais ils sont aussi plus jeunes que les autres au moment de l'enquête, comme l'indique le fait qu'il y a parmi eux la quasi-totalité des artisans célibataires (repérés par la réponse «non concerné» aux questions portant sur les aides financières des beaux-parents). Depuis 1945, la filière scolaire s'est développée au détriment de la filière traditionnelle. On assiste toutefois aujourd'hui à une inversion de tendance qui résulte d'une forte pression exercée depuis longtemps par les représentants de l'artisanat sur les pouvoirs publics. Si l'on en juge d'ailleurs par le taux d'échec selon la filière de formation (qu'attestent les résultats d'enquête dont nous rendons compte dans la suite), les artisans n'ont pas tort de considérer que l'apprentissage en entreprise constitue une étape capitale du cursus professionnel.

La prise en compte de cette double opposition permet de distinguer quatre secteurs : Un artisanat traditionnel d'origine populaire (valeurs de F1 positives : promotion sociale; valeurs de F2 positives : apprentissage); un artisanat traditionnel de père en fils (valeurs de F1 négatives : héritiers; valeurs de F2 positives : apprentissage); un artisanat «d'installation» dont les agents, jeunes, souvent diplômés de l'enseignement technique, se mettent à leur compte avec l'aide de leur famille (valeurs de F1 négatives : héritiers; valeurs de F2 négatives : pas d'apprentissage); Un artisanat de promotion ouvrière risquée (valeurs de F1 positives : promotion sociale; valeurs de F2 négatives : pas d'apprentissage) dont les agents, jeunes, souvent sans véritable formation, tentent leur chance dans l'artisanat après avoir occupé de nombreux emplois, et dont l'entreprise connaîtra des aléas divers.

Aux oppositions que l'analyse factorielle des cheminements professionnels met en évidence, il est possible de faire correspondre des oppositions entre cheminements sociaux, situations et comportements économiques. Il suffit de projeter sur le plan factoriel relatif à l'espace des cheminements professionnels les valeurs des variables «supplémentaires» (6) qui permettent de circonscrire la trajectoire sociale, la situation et les comportements économiques des artisans dont on a analysé l'itinéraire professionnel. Ces correspondances justifient la façon dont nous avons désigné les

6—Ces variables ne contribuent pas à la détermination du plan factoriel. Les positions des valeurs prises par chacune de ces variables dans ce plan permettent d'en caractériser les différentes régions. Elles apparaissent sur le graphique II qui peut être superposé au graphique I. Chaque valeur d'une variable «supplémentaire» délimite en effet un sous-groupe d'artisans.

régions polaires de l'espace des cheminements professionnels.

S'opposent ainsi sur le premier axe factoriel les enfants de petits patrons de l'artisanat, du commerce et de l'industrie et les enfants d'ouvriers et d'employés. En particulier, les enfants d'artisans occupent une position extrême sur l'axe. Les enfants d'exploitants agricoles, de cadres et professions libérales occupent une position intermédiaire. L'artisanat de succession est celui qui recourt le plus souvent au travail familial : l'épouse de l'artisan ainsi que ses enfants travaillent alors fréquemment à plein temps dans l'entreprise. Travail familial et travail salarié sont complémentaires; il n'y a pas de substitution du second au premier.

Les «artisans héritiers» souhaitent que leur fils prenne leur suite quand ils n'espèrent pas que celui-ci s'oriente vers une profession libérale socialement valorisée (médecin, avocat, etc.). Au contraire, les artisans issus des classes populaires souhaitent plutôt à leur fils d'apprendre «un bon métier manuel» et de l'exercer en tant que salarié. Ils jugent donc que si l'artisanat leur a permis de se promouvoir socialement, il ne peut permettre à leurs descendants de consolider la position sociale ainsi atteinte. Le retour de la lignée au salariat paraît donc d'autant plus probable que celle-ci est plus récemment implantée dans l'artisanat.

Les «artisans héritiers» sont beaucoup plus souvent employeurs que ne le sont les ouvriers qui s'installent à leur compte sans bénéficier d'aucune aide familiale (7). Devenir son propre patron constitue un choix tout autre que celui qui consiste à engager des salariés et qui suppose un esprit d'entreprise que la condition ouvrière ne suscite guère. Les artisans employeurs sont ceux qui, parmi les artisans, optent le plus souvent pour l'imposition au bénéfice réel, mettent le plus souvent leur entreprise sous forme sociétaire, et tirent les revenus les plus importants de leur activité professionnelle. On remarquera, enfin, que les activités économiques dont l'exercice indépendant requiert un capital économique relativement important sont situées du côté du «pôle patronal» de l'artisanat : alimentation, transport de marchandises, couverture-plomberie, artisanat commercial; tandis que les activités économiques dont l'exercice indépendant requiert un capital économique relativement faible sont situées du côté du «pôle ouvrier» : peinture du bâtiment, maçonnerie-plâtrerie, transport de personnes (8).

7—La répartition des artisans selon le nombre de salariés non familiaux qu'ils employaient au moment de l'enquête est la suivante, pour les groupes les plus importants numériquement lorsqu'on classe les artisans selon leur origine sociale (indiquée par la CSP du père) :

Origine sociale	Nombre de salariés			Total
	0	1 - 5	6 ou +	
— père petit indépendant (artisan, petit commerçant, exploitant agricole) dont : père dont l'enquête a repris l'affaire	16	71	13	100
— père employé	33	60	7	100
— père ouvrier	44	54	2	100

Les «artisans héritiers» s'opposent également aux artisans issus des classes populaires par leurs comportements économiques. Ceux-ci n'ont ni les moyens matériels ni les dispositions à l'égard de l'économie qui leur permettraient de faire de la publicité, de gérer leur «entreprise» et, surtout, de prévoir ce que sera leur revenu, lequel subit les aléas d'un marché qu'ils ne maîtrisent pas. Ceux-là au contraire, parmi lesquels on rencontre la grande majorité des artisans qui ont fait un contrat de mariage, consacrent une bonne proportion de leur temps à la gestion de leur entreprise, font de la publicité pour élargir leur marché, utilisent les services d'un comptable dont ils contrôlent étroitement le travail et, surtout, s'attribuent un revenu fixe ou un revenu minimum prévisible chaque mois, prouvant ainsi qu'ils peuvent maîtriser le temps économique.

On trouve parmi les «artisans héritiers» les notables de l'artisanat : ceux qui accumulent du capital social, par les responsabilités qu'ils assument dans les syndicats professionnels, dans les chambres de métiers, dans les mutuelles, etc., et qui disposent du temps nécessaire à cette accumulation parce que d'autres travaillent pour eux. Ces notables qui «représentent» l'artisanat peuvent ainsi mener une «carrière» parallèle qui constitue le plus sûr moyen de consécration bourgeoise, puisqu'ils entrent ainsi en relation avec la bourgeoisie d'affaires et avec la bourgeoisie d'État (ministère de tutelle des chambres de métiers, Conseil économique et social, etc.), voire avec les représentants des cadres ou des professions libérales au sein de groupements à statut ambigu, censés défendre les intérêts des «classes moyennes» et prétendant parfois promouvoir une «troisième voie» politique. Souvent, la Légion d'honneur, obtenue au bout de plusieurs années de collaboration avec le pouvoir d'État, consacre leur réussite sociale. Ayant appris, au cours de ces années, à discourir et à croire aux vertus du discours, portant désormais complet et cravate, «embourgeoisés», arborant quelques signes visibles de l'appartenance à l'élite, célébrant le travail manuel mais ne mettant plus ou presque plus la main à la pâte, ils peuvent encore trouver dans leur passé de travailleur la meilleure des justifications de leur position présente.

Les «artisans héritiers» sont en moyenne plus jeunes que les autres et donc plus souvent célibataires : l'héritage d'un capital économique et social accumulé aux générations antérieures dispense d'une accumulation préalable à l'installation. En d'autres termes, il fait gagner du temps. L'opposition principale entre les artisans tient donc à leur origine de classe, laquelle détermine le rythme et le niveau d'accumulation du capital économique qui, dans cette région de l'espace

social globalement caractérisable par un moyen capital économique et un faible capital culturel, constitue le premier facteur structurant.

A l'opposition des générations et des âges et donc, également, des filières de formation, correspondent, dans une certaine mesure, des niveaux d'accumulation et de revenu différents, sans que l'avance en âge permette de combler entièrement l'avance que confère l'héritage. Si la prise en considération du deuxième axe factoriel conduit à opposer, d'une part, l'artisanat de père en fils à l'artisanat «d'installation» et, d'autre part, l'artisanat traditionnel d'origine populaire à l'artisanat de promotion ouvrière risquée, c'est que les générations s'opposent par le fait qu'au même âge, mais en des temps distincts, elles ont été confrontées à des contextes économiques profondément différents. La transmission du capital économique tend aujourd'hui à être dissociée de la transmission du métier : lorsqu'un fils de petit patron devient à son tour petit patron, il est probable, s'il reprend l'affaire familiale, qu'il s'occupe de la gestion de celle-ci et ne participe pas lui-même au travail productif ; s'il crée sa propre affaire, il reçoit une aide en argent de ses parents. Cet héritage économique rend d'ailleurs possible la reconversion, dans certaines activités artisanales, de jeunes issus de professions libérales ou de catégories de cadres aisés qui ont échoué dans leur scolarité. L'artisanat de père en fils correspondait à un contexte économique dans lequel les reconversions étaient rares, par manque de postes, et dans lequel également la consolidation d'une position sociale ne nécessitait pas la mobilité professionnelle. Tel n'est pas le contexte économique présent qui a grandement diversifié les modes d'accès à l'artisanat. En particulier, alors que, dans le passé, l'accès au statut d'artisan indépendant était réservé à une minorité d'ouvriers (ouvriers de métier s'installant à leur compte après de nombreuses années de travail salarié), plus nombreux sont aujourd'hui les jeunes ouvriers issus de familles populaires qui tentent de s'établir dans des professions dont l'exercice indépendant ne requiert pas d'importantes mises de fonds.

Il est clair que dans le contexte d'une économie de marché et de libre entreprise, le capital requis par l'installation dans une profession artisanale constitue une barrière à l'entrée dans cette profession. Ainsi, 32 % des chefs d'entreprises artisanales étaient issus des couches populaires (ouvriers, employés) parmi les artisans qui, en 1970, étaient à la tête d'une entreprise dont l'activité économique correspondait à un capital fixe productif moyen par travailleur supérieur à 20 000 francs en 1969 ; 46 % l'étaient, lorsque l'activité économique de l'entreprise correspondait à un capital fixe productif moyen par travailleur inférieur à 20 000 francs à la même date (9). Ce contexte économique fait de l'artisanat un secteur «turbulent», où se créent continuellement de

8—Sur l'estimation du montant moyen de ce capital selon les différentes professions, cf. Philippe Madinier, *op. cit.* En particulier, le capital fixe productif moyen était en 1969 de : 230 000 francs pour la boulangerie-pâtisserie, 131 000 francs pour les transports routiers, 84 000 francs pour la boucherie, 63 000 francs pour la couverture-plomberie, 59 000 francs pour la maçonnerie, 28 000 francs pour la peinture du bâtiment, 18 000 francs pour les taxis.

9—Ces résultats ainsi que les suivants ont été obtenus par «analyse secondaire» des données de l'enquête formation-qualification professionnelle de 1970 de l'INSEE (cf. B. Zarca, Barrière à l'entrée, turbulences et facteurs d'exclusion de l'artisanat, *Consommation*, 4, oct.-déc. 1977).

nouvelles entreprises tandis que d'autres disparaissent. L'indice des turbulences (égal au rapport de la somme des nombres de créations et de disparitions d'entreprises entre deux dates données à la différence des nombres d'entreprises à ces dates) était de 3,7 entre 1968 et 1970 — années de relance économique. Il était plus de trois fois plus fort (12,8) entre 1965 et 1968 — années de croissance plus faible. Ceux qui doivent quitter l'artisanat sont le plus souvent démunis des différentes espèces de capital. Entre 1965 et 1970, 23 % des artisans qui avaient moins de 35 ans en 1965 perdaient leur statut de chef d'entreprise. Mais ce pourcentage était de 38 % pour les jeunes artisans dont le père était ouvrier, employé ou cadre moyen alors qu'il n'était que de 11 % pour les jeunes artisans dont le père était industriel, commerçant, agriculteur, artisan, cadre supérieur ou profession libérale. L'origine sociale, qui constitue un indicateur du capital économique possédé ou mobilisable, voire des héritages escomptés, a donc une incidence considérable sur le degré de stabilité de la position de l'artisan : l'artisanat de promotion ouvrière est désormais un artisanat à haut risque d'échec. Il faut ajouter cependant que la filière de formation suivie a elle-même une incidence qui est loin d'être négligeable sur le risque d'échec des jeunes artisans. En effet, 18 % des jeunes artisans perdaient leur statut de chef d'entreprise entre 1965 et 1970 lorsqu'ils avaient effectué un apprentissage, voire lorsqu'ils avaient subi une double formation, technique en école, professionnelle en entreprise. Par contre, ce pourcentage était de 33 % en cas de formation technique en école uniquement, voire en cas d'absence totale de formation. La conjugaison des deux facteurs fait qu'entre 1965 et 1970, 41 % des jeunes artisans issus des classes populaires et n'ayant pas suivi de formation professionnelle en entreprise devaient renoncer à leur statut de chef d'entreprise contre 5 % seulement des jeunes artisans issus des autres classes sociales et ayant effectué un apprentissage en entreprise.

L'analyse factorielle permet de «classer» des positions sociales tout en respectant le continuum sur lequel celles-ci se distribuent. La possibilité de projeter sur le plan factoriel les valeurs prises par des variables «supplémentaires» facilite, entre autres, le repérage de la manière dont les individus qui occupent ces positions ont tendance à se classer eux-mêmes, du moins lorsqu'on les convie à le faire.

Il était demandé aux personnes interrogées de répondre par oui ou par non aux questions suivantes : «Avez-vous le sentiment d'appartenir vous-même à la petite bourgeoisie ? Aux classes populaires ? Aux classes moyennes ? Aux marginaux, à ceux qui sont un peu à l'écart de la société ?». Il leur était par ailleurs proposé de choisir entre différentes réponses aux questions suivantes : «Compte tenu de la valeur de votre entreprise et du travail que vous y faites, considérez-vous que votre situation est plus proche de celle : d'un salarié, d'un capitaliste, ou encore aussi éloignée de celle d'un salarié que de celle d'un capitaliste ?»; «Si je vous demandais de choisir parmi les réponses suivantes celle qui exprime le mieux (mais peut-être pas parfaitement) votre situation socio-professionnelle, laquelle choisiriez-vous : Je suis un petit patron; je suis un travailleur indépendant; je suis un petit industriel; je suis un ouvrier indépendant ?». A ne considérer que le premier axe factoriel, on remarque sur le graphique II que figurent du côté du «pôle patronal» de l'artisanat les réponses suivantes : «Je suis un petit industriel» (réponse donnée dans

moins de 1 % des cas); «je suis un petit patron»; «ma situation est plus proche de celle d'un capitaliste» (réponse donnée dans moins de 2 % des cas); «ma situation est aussi éloignée de celle d'un capitaliste que de celle d'un salarié»; sentiment d'appartenance à la petite bourgeoisie : oui; sentiment d'appartenance aux classes populaires : non. Figurent du côté du «pôle ouvrier» de l'artisanat les réponses suivantes : «Je suis un ouvrier indépendant»; sentiment d'appartenance aux classes populaires : oui. En parlant de «pôle patronal» et de «pôle ouvrier», nous ne faisons donc pas que caractériser des positions objectives; nous faisons également référence à la manière dont les artisans qui occupent ces positions les perçoivent.

La réponse : «je suis un travailleur indépendant» correspond à une position médiane, de même que la réponse : non (je n'ai pas le sentiment d'appartenir à la petite bourgeoisie). Par ailleurs, la question portant sur le sentiment d'appartenance aux classes moyennes n'est pas discriminante. En particulier, plus du tiers des artisans qui ont le sentiment d'appartenir aux classes populaires ont également le sentiment d'appartenir aux classes moyennes. Ils vivent dans l'ambiguïté leur situation hybride. Le discours politique utilise de façon imprécise la catégorie : classes moyennes car une stratégie de flou est nécessaire au recueil des voix qui «feront la différence». Il est vrai qu'il peut ainsi s'adresser à un nombre optimum d'artisans.

La prise en considération du deuxième axe factoriel conduit à remarquer que parmi «les artisans héritiers», les jeunes installés ont plus souvent tendance à se considérer comme «des capitalistes» ou «des petits-bourgeois»; que, parmi les artisans d'origine populaire, les jeunes, qui courent les plus grands risques de retourner à la condition ouvrière, ont plus souvent tendance à se considérer comme «des ouvriers indépendants». On peut remarquer enfin que font partie de la minorité (6 %) des artisans qui se considèrent comme «des marginaux», principalement des jeunes gens issus de milieux de cadres ou de professions libérales. Ces individus déclassés vivent sans doute en marge de leur classe d'origine, sinon à l'écart de la société.

Quatre cheminements professionnels peuvent illustrer l'ensemble des analyses qui précèdent. Ils ne correspondent pas tous aux régions extrêmes des quatre secteurs que nous avons distingués mais plutôt aux régions modales de ces secteurs. En particulier, les deux artisans les plus jeunes ont plus de quarante ans et ont tous deux effectué un apprentissage en entreprise. Cependant ces quatre cas présentent entre eux des différences systématiques dont rendent raison les différences d'origine sociale, d'une part, et d'âge (c'est-à-dire aussi de contexte économique), d'autre part (10).

Le temps stationnaire du cordonnier de village

M. Lavigne a 91 ans. Nous l'avons rencontré dans un village du Limousin. Fils d'un feuillardier (paysan sans terre louant au jour le jour sa force de travail) et enfant rhumatisant, il n'a pas pu poursuivre le travail que son père lui avait appris dès qu'il eut sept ans. Aussi, a-t-il été conduit, vers l'âge de treize ans, au cordonnier du bourg.

Mon défunt père est venu avec moi. Il a dit : M. Montibu, prenez-le — le médecin a dit ça et ça — mais sans engagement, il dit comme ça. Il dit : 's'il

10—Pour faciliter la lecture du texte, nous avons attribué un nom purement imaginaire aux différentes personnes interviewées.

fait votre affaire, gardez-le; s'il ne fait pas votre affaire, vous n'avez qu'à le nier'. Et puis, en effet, une fois que j'y suis été, ils (M. Montibu et sa femme) me prenaient comme si j'avais été leur fils. Un jour, il me dit : je croyais prendre une carne, mais ça ne marche pas mal. Depuis, j'ai toujours travaillé dans ce métier...

Le fils du feuillardier s'est ainsi vu prescrire son avenir professionnel. Lorsqu'il est revenu de la grande guerre, son patron l'a incité à s'installer : il gagnerait ainsi mieux sa vie et pourrait subvenir plus convenablement aux besoins d'une famille naissante. M. Montibu a alors aidé son compagnon à trouver un local, non loin du sien. M. Lavigne s'est établi comme réparateur, tandis que l'autre fabriquait...

M. Lavigne n'est pas allé très loin dans le métier. Il n'a jamais su, comme son maître, faire des chaussures : «J'ai toujours bricolé dans le travail du cordonnier, voilà !» nous a-t-il déclaré d'entrée de jeu, comme pour résumer sa vie. A 91 ans, il travaille toujours à l'établi. Il est très fier de son utilité sociale : «Je suis le seul cordonnier du village. Je suis tout seul, et il n'y en a pas d'autre !». La répétition a été le principe régulateur de sa vie professionnelle. Il n'a rien accumulé au cours de sa longue existence et ses «investissements» se réduisent à l'achat de deux machines à coudre, dans les années 30, qu'il n'a pas renouvelées depuis. Il a vécu dans un temps stationnaire. «Le jour où il s'arrêtera, lui, ce sera pour aller là-bas» (geste dans la direction du cimetière), nous a confié le «copain» qui vient bavarder avec lui chaque après-midi. M. Lavigne qui écoutait a approuvé de la tête...

Issu du sous-prolétariat rural, M. Lavigne est devenu artisan. Il a pratiquement toujours travaillé seul et n'a jamais pensé céder son échoppe à son fils qui a trouvé, en ville, un emploi d'ouvrier. L'accès à l'artisanat lui a permis de gagner régulièrement sa vie, comme jamais son père n'avait pu le faire. Mais il ne lui a pas ouvert d'autre horizon que celui du travail quotidien. M. Lavigne appartient encore à une économie «pré-capitaliste». Il a pu s'installer à son compte sans avoir au préalable constitué une épargne, avec la seule aide de son patron et maître d'apprentissage. Cet exemple d'un patron qui aide son salarié à s'installer à son propre compte n'a cependant rien d'exceptionnel, encore aujourd'hui. L'installation constitue pratiquement la seule possibilité de promotion sociale au sein du secteur des métiers, puisque la hiérarchie d'entreprise y est extrêmement réduite, sinon inexistante. Les petits patrons, s'ils sont eux-mêmes d'anciens ouvriers, comprennent que leurs ouvriers adoptent la stratégie qu'ils ont eux-mêmes suivie. Dans ce milieu relativement démuné en capital culturel, ceux qui projettent de s'installer, dans la mesure où ils ont fait la preuve de leurs capacités professionnelles, sont regardés comme les hommes les plus «valeur», et il y a quelque gratification pour leurs «pairs» à les aider à les rejoindre. Cette morale de l'estime et ce paternalisme ne sont nullement inconciliables avec le calcul : lorsqu'on a «horreur» du fisc, un prêt à intérêt non déclaré constitue un bon placement si l'emprunteur est

tout disposé à surtravailler pour le rembourser et qu'il présente ces garanties que la banque ne peut prendre en considération et qui sont justement l'ardeur au travail (il n'est pas rare que des artisans travaillent plus de 80 heures par semaine) et la volonté farouche de réussir.

Forgeron de père en fils

A M. Lavigne qui, s'il n'est pas d'origine ouvrière, est cependant issu de la couche la plus pauvre de la paysannerie, on peut opposer M. Godinet qui habite le même village, où son père, fils d'un petit paysan propriétaire, était venu s'installer en 1896 comme maréchal-ferrant, après avoir terminé ses six ans de «trimard» (Tour de France). M. Godinet est retraité depuis 1970. Né en 1905, il est allé à l'école jusqu'à douze ans et a obtenu le certificat d'études. Il a alors commencé à travailler avec son père et son frère.

– *C'est l'atelier qui m'a tendu les bras !*
– *Comment s'est passé l'apprentissage de votre métier ?*

– *Eh bien, il fallait suivre les parents. C'était tout à fait naturel de continuer le métier derrière les parents à ce moment-là, dans un petit pays comme D. J'avais pas mal de camarades qui étaient fils de maçons, ou d'autres corps de métiers : ils ont fait comme moi, ils ont continué la profession des parents. Alors j'ai commencé très jeune, j'étais né un petit peu dans le métier ! je montais souvent à l'atelier avec mon père, et il fallait aider un petit peu à bricoler. A mon certificat d'études, je n'étais pas neuf dans le métier, j'avais l'habitude d'être là...*

Après la mort de leur père, dans les années 30, les deux frères ont décidé de faire travailler des ouvriers en plus des deux apprentis que comptait toujours l'atelier. Une fois leur apprentissage terminé, les jeunes restaient donc chez les frères Godinet une ou deux années supplémentaires. Les relations entre «salariés» et «patrons» obéissaient aux règles traditionnelles d'un paternalisme socialement reconnu : «ça se passait un petit peu en famille». Ces «salariés» n'avaient pas de bulletin de paie.

– *Pourquoi ces jeunes ne restaient-ils pas avec vous ?*

– *Ah, ben à ce moment, ils pouvaient se permettre de gagner davantage, vous comprenez... Ils allaient rôder chez des patrons, dans de plus grandes entreprises qui pouvaient mieux les payer...*

On voit que pour M. Godinet, les patrons, c'étaient les autres, bien qu'il fût lui-même un employeur. Ni lui, ni son frère n'ont d'ailleurs fait preuve d'un bien grand esprit d'entreprise : faire construire un atelier plus spacieux, acheter une voiture utilitaire et quelques outils électriques, élargir le champ des activités de l'entreprise en adjoignant à l'activité de maréchalerie qui déclinait, celles de la ferronnerie et de la serrurerie, c'est s'adapter aux transfor-

mations du contexte économique sans jamais les prévoir ni en tirer profit; de telle sorte que le vieux forgeron n'est qu'un petit propriétaire : outre sa modeste maison du bourg et son bout de jardin, il possède toujours son fonds... parce que celui-ci n'a pas trouvé d'acquéreur.

Après la mort de son frère, M. Godinet n'a pas pu maintenir l'entreprise au niveau qu'elle avait atteint car la relève familiale qu'il espérait n'a pas eu lieu. Son neveu, puis son fils, qui avaient commencé à travailler à l'atelier, ont préféré émigrer vers la ville où un emploi stable de fonctionnaire avait attiré leurs épouses respectives. L'entreprise a donc périclité sans toutefois disparaître. M. Godinet a pris sa retraite à l'âge de soixante-cinq ans. Le vieux forgeron va chaque jour bricoler dans l'atelier; mais il éprouve en sa fin de vie une tristesse secrète dont seule sa femme pouvait nous parler : celle de n'avoir su y retenir son fils.

L'artisanat rural traditionnel souffre du même exode que la petite exploitation agricole familiale. L'artisanat de père en fils exclut désormais la reproduction simple. Aussi les destins sociaux des fils respectifs de M. Lavigne et de M. Godinet n'ont-ils pas été différents. La distance sociale qui, à l'échelle du village et selon les normes de l'économie stationnaire, séparait les deux artisans, n'était pas négligeable : le cordonnier sait à peine lire, il est toujours demeuré locataire des murs de son échoppe et du petit logement attenant; le forgeron a obtenu le certificat d'études, il a un petit patrimoine, il a fait des voyages que l'autre n'aurait certainement pas pu entreprendre. Cette distance s'est pratiquement annulée à la génération suivante.

La réussite socio-professionnelle d'un pâtissier parisien

M. Rivière a aujourd'hui quarante-cinq ans. Il est né dans une ville de la côte normande. Il venait d'avoir quinze ans lorsque ses parents, restaurateurs, ont décidé de se réinstaller dans la région parisienne. Avec leur accord, il a alors quitté l'école sans même passer l'examen du BEPC : «J'avais envie de travailler et puis c'est tout. Je suis parti, je voulais être pâtissier depuis fort longtemps d'ailleurs». Ayant vu faire de la cuisine, de la charcuterie et de la pâtisserie dans le restaurant familial, il avait fait son choix dès l'âge de sept ans : «La charcuterie, ça ne me plaisait pas, parce que c'était gras. La pâtisserie, il y avait quand même une recherche artistique dans le métier...». A quinze ans, il est donc entré en apprentissage dans «une petite maison» où, dit-il, «J'étais bien tombé, j'étais considéré comme le fils de la maison». Travaillant seul avec son maître d'apprentissage, il a appris en deux ans les bases du métier : pâtes, crèmes, glaces, bonbons et chocolats. Comme c'est souvent le cas dans la profession, son patron l'a logé et nourri : «Je n'ai pas changé de cadre familial en allant chez ce patron-là. On était toujours en famille, on mangeait le soir à table, il n'y avait pas,

si vous voulez, l'apprenti et puis le haut patronat. Vous voyez, c'était... de l'artisanat».

Après son apprentissage, M. Rivière a fait «une saison» dans une boulangerie-pâtisserie où, dit-il, «c'était de la cavalerie» (i.e. du travail vite fait et bâclé). Il a ensuite aidé ses parents, en attendant de trouver un emploi stable. Il a pris le temps de trouver celui-ci dans une boulangerie-pâtisserie de la région parisienne où il est resté deux ans, jusqu'à son départ pour le service militaire.

— C'était bien, mais ce n'était pas la pâtisserie, ce n'était pas, si vous voulez, le «nec plus ultra», le point où je voulais arriver. Il y a un point, quand on dit : c'est ça ! C'est ça, il n'y a pas au-dessus ! C'est un niveau assez fort. Voilà le point où je voulais arriver (...). Pour moi, personnellement, j'aimais mieux avoir une formation, si vous voulez, quitte à être payé moins cher, mais avoir une meilleure formation, que je n'ai pas tellement eue au départ. Mes parents n'étant pas dans le métier, je n'ai pu être orienté. Bon, c'était comme ça, c'était comme ça ! Il a fallu que j'attende après l'armée pour que je tombe dans une maison où j'ai connu un chef qui était très bien, qui m'a appris le sucre, qui m'a appris un tas de choses, et il n'y a vraiment que là que j'ai démarré (...). Disons, de la 2 CV je passais déjà, si on peut faire la comparaison avec une voiture, mais disons, de la 2 CV je passais à la CX..., c'était pas encore la Rolls, mais enfin disons que ça arrivait déjà, ça éclatait vraiment de niveau.

Au bout de deux ans, M. Rivière s'estime assez qualifié pour s'installer à son propre compte.

— Quand y'avez-vous pensé vraiment ?

— Dès le début !

— Déjà apprenti, vous vous disiez : un jour, je m'installerai...

— Oui ! J'aurai une maison, oui ! Dans notre métier, quand on peut, c'est ce qu'il faut arriver. Arriver à pouvoir s'installer.

S'étant marié en 1958 avec une fille de travailleurs indépendants, il effectue, avec l'accord de sa femme, un stage dans une boulangerie-pâtisserie où il n'est payé qu'à mi-temps. Le matin, il fait des gâteaux; l'après-midi, le boulanger lui apprend à faire le pain. Un an plus tard, sa femme quitte son travail de coupeuse en confection, et ils prennent tous deux une boulangerie-pâtisserie en gérance.

— Il n'y a pas tellement de pâtisseries en gérance, on trouve des boulangeries, alors vous savez, on saute le pas, on prend une boulangerie-pâtisserie... On a alors travaillé à deux pendant longtemps, on a économisé ou on a un petit pécule qui vient à droite à gauche (...). Et c'est là que j'ai pris ici. J'ai acheté ce commerce ici (à Paris), après les deux ans de gérance (...).

M. Rivière explique ensuite qu'il n'avait pu mettre de l'argent de côté.

— Comment avez-vous pu alors acheter, si vous n'aviez pas épargné ?

— J'ai été aidé par mes parents et par mes beaux-

parents. J'ai acheté ce fonds ici en quittant C. Il n'était pas comme ça (...): il n'y avait pas un moule, tout était pourri, il n'y avait pas de frigo, il n'y avait rien ! Dans le laboratoire, il n'y avait même pas de plonge (...). Mais vous savez, tous ceux qui ont pris un peu des maisons comme nous on a démarré, on n'était pas des fils de patrons au départ, enfin disons dans le métier, on a tous démarré plus ou moins comme ça (...). On ne va pas prendre des maisons qui ont été montées, parce qu'on n'a pas les moyens (...).

– Comment se sont passés vos débuts ici ?

– Très difficiles, très difficiles : il faut avoir envie de démarrer, comme beaucoup d'artisans, pas avoir d'argent comme beaucoup, et puis avoir envie de travailler, quoi ! (...). Pendant sept ans, ça a été juste, ça a été juste, quoi ! Bon, petit à petit, on a fini de payer nos premières dettes, de payer la maison, payer ce qu'on a fait. On a mis un peu d'argent de côté. Puis on a fait les travaux ici. On a fait des travaux énormes, j'ai tout changé. Entre temps, il a fallu acheter des frigos, acheter du matériel, acheter, acheter, acheter... Tout a été changé, depuis le four que vous avez vu, depuis le magasin, depuis le froid, depuis les moules à tartelettes, j'ai tout acheté.

– En engageant ces travaux, vous êtes-vous dit : bon je fais un investissement en capital, il faudrait que mes ventes me permettent de rémunérer ce capital ? Avez-vous pensé à cela ?

– Ah oui, oui ! Bien sûr ! On n'est pas parti à l'aveuglette. On n'est pas parti à l'aveuglette, sinon c'est la catastrophe ! Il faut quand même savoir si les banques, le crédit hôtelier..., veulent bien vous prêter de l'argent. Il faut quand même bien savoir si ça va être rentable ou pas, si vous risquez de vous casser la figure. Quand on se lance dans une affaire, quelle qu'elle soit, il y a toujours le facteur x qui peut arriver, à l'improviste (...). Ben, nous, dans l'artisanat, dans l'investissement, c'est pareil : on se lance en avant. On prévoit sur l'avenir. Alors j'en entends maintenant qui ne sont pas contents, qui gueulent parce qu'ils n'ont pas ce qu'il leur faut ou qui me voient, maintenant, parce que je vais commencer à prendre un mois de vacances et que ça va aller mieux ou que je vais sortir me promener en voiture, ben dire celui-là, il est pas malheureux ! Mais moi, pendant dix ans, en faisant 14 et 15 heures par jour, je crois que je les mérite. Et puis ma femme, en commençant le magasin à 8 heures, en finissant à 8 heures du soir, en s'occupant de son fils et, en plus de ça, de tout ce qu'une femme a à faire encore en plus... Alors l'artisanat !... Faut aimer son métier, il faut en vouloir, hein ! Autrement... Beaucoup de jeunes maintenant, ils veulent plus s'embêter : j'ai un chef en bas, il veut pas s'embêter, hein ! la paye qu'il a plus la paye de sa femme : prendre une affaire ? Pas de samedi ? Pas de dimanche ?

– Mais votre chef, lui, il l'a son samedi ? son dimanche ?

– Ah non, il ne l'a pas. Sa femme, elle l'a...

– Aujourd'hui, tout ce que vous avez, ça coûterait combien ? De l'ordre de 50 millions ?

– Facile, facile !...

– Du point de vue de votre personnel, quand l'avez-vous recruté ? Comment ça s'est passé ?

– Eh bien, c'est au fur et à mesure de la montée de l'entreprise. J'ai commencé tout seul. Après avec un apprenti. Après avec un commis et un apprenti. Après avec un premier, un commis, et deux apprentis. Ça s'est fait au fur et à mesure que le travail le demande.

M. Rivière trouve «une grande satisfaction» dans son travail et dans le cheminement progressif qui a été le sien. Il pense d'ailleurs que «pour faire un bon artisan, il faut commencer par la base», c'est-à-dire par l'apprentissage de l'ensemble des techniques du métier. Il cherche à donner de lui-même l'image d'un ouvrier méritant. Il ne se considère pas comme «un possédant» malgré l'importance de son patrimoine qui, s'il est sans commune mesure avec celui d'un membre du «haut patronat», est cependant très supérieur à celui d'un ouvrier moyen. Il minimise l'importance des aides financières qu'il a reçues de ses parents et de ses beaux-parents (11) (eux-mêmes petits possédants : son beau-père était artisan-peintre, sa belle-mère tenait un commerce de droguerie) et grâce auxquelles il a pu s'installer sans s'endetter trop lourdement. Pourtant, outre ces aides «en espèces sonnantes et trébuchantes», ne doit-il pas à son origine de classe son sens de l'effort et de la discipline, la possibilité d'entrevoir un avenir hors du salariat dès l'adolescence et de planifier sa vie en fonction de cette «contre-mobilité» ? On peut expliquer ainsi qu'il ait accepté dès son apprentissage, et sans jamais les remettre en question, les conditions de travail que lui ont offertes ses patrons successifs. Le petit patron qu'il est lui-même devenu, célèbre d'autant plus volontiers le «paternalisme» qu'il en recueille aujourd'hui les fruits et qu'il est conscient de l'intérêt qu'il a à le cultiver :

– Sans mes commis, je ne pourrais pas tenir ma maison tout seul. Et puis... il faut bien qu'il y en ait un qui dirige, qui commande, qui... Enfin, je vous dis, c'est au niveau artisanal ! Vous savez, la maison que j'ai, hein, ça se passe en famille, hein ! c'est une ambiance familiale ici : j'ai deux ouvriers et deux jeunes. Alors ça n'entraîne pas, si vous voulez, des conditions... D'ailleurs, on ne parle d'aucune politique dans le travail ! C'est une chose tabou. Mes gars ont leurs idées, moi j'en sais rien. On parle de tout (12) sauf de ça, sport ou n'importe quoi, mais ça alors, pas de politique !

11—C'est pressé par la question qu'il dit ouvertement avoir été aidé par sa famille. Il avait commencé par dire : «... On a économisé ou on a un petit pécule...». Il rapprochait ainsi ce qu'il présentait comme ayant été son propre cas («on a économisé» : le verbe est au passé composé) de ce qui pouvait apparaître comme une alternative pour l'ensemble indifférencié des artisans («ou on a un petit pécule» : le verbe est au présent). Mais il s'était plaint ensuite du fait que la gérance fut une mauvaise affaire ne lui ayant pas permis d'épargner. D'où la question.

12—En particulier, selon plusieurs ouvriers et patrons de la boulangerie et de la pâtisserie que nous avons interrogés, on aime beaucoup parler des femmes dans ces professions. Loin d'être tabou, la conversation sur le sexe renforce la complicité des hommes qui travaillent côte à côte et a donc une fonction de régulation des relations de production «paternalistes», puisque l'affirmation virile qui en est le moteur contribue à symétriser, sur le mode imaginaire, les positions du dominé et du dominant qui appartiennent tous deux au sexe «fort».

L'échec d'une tentative d'émancipation sociale

– Je suis né avant guerre, en 37. Je suis d'une famille tout ce qu'il y a de plus ouvrière. On est d'origine du Nord. Ma mère était employée de maison. Mon père n'a pas voulu travailler à la mine (...) il a passé la guerre en captivité, en Allemagne. Là-bas, il a connu une Allemande... Alors, il a fait d'autres enfants là-bas (...).

Les parents de M. Martineau ont divorcé peu après la fin de la guerre. Sa mère, très catholique, l'a mis en pension dans une école religieuse de la région parisienne.

– Je n'ai jamais eu d'argent de poche. Ma mère ne me donnait pas même d'argent pour prendre les transports. Je n'avais jamais un centime sur moi !
– Et tes copains ?

– Eux oui, ils avaient de l'argent. J'étais le plus lésé sur le plan social. C'étaient des fils de gros cultivateurs de la Brie. Ils me payaient des choses au début, mais quand on est solidaires, la moindre des politesses, c'est de rendre après.

M. Martineau a obtenu le certificat d'études à quatorze ans. Il a passé avec succès un examen d'entrée dans un «Centre de dessin et de mécanique». «Mais il fallait quatre ans d'études. J'aurais été étudiant, avec une chambre à payer, etc. Il n'en était pas question. Mon orientation, c'était celle-là. J'ai fait une croix dessus». Il est alors entré en apprentissage chez un oncle qui était cordonnier-savetier en milieu rural. Le métier ne lui a pas plu. Des voisins cressiculteurs l'ayant pris en sympathie, l'adolescent aurait aimé travailler avec eux.

– En plus, ces cressiculteurs étaient rouges, ils avaient des idées communistes et ça ne plaisait pas à ma mère... [laquelle était «socialiste SFIO, tendance catholique»]. Elle a mis son veto et elle m'a dit : «tu vas être boulanger». Qu'est-ce que ça voulait dire ? Je voyais la boulange comme le pain et les gâteaux. Je m'imaginai des gars balèzes. Je connaissais le petit boulanger du village : il livrait le pain avec des chevaux. Je voyais ça vraiment décontracté, relax. Je me suis dit : «après tout, ce n'est peut-être pas si mal». Elle m'a trouvé un employeur dans la région. J'ai été embauché comme apprenti. Je me suis vite aperçu que c'était harassant. Et puis, pas de conditions de travail, pas de jour de fête. Il fallait commencer le soir à dix heures, parce qu'il y avait les tournées à faire. On chargeait la voiture du patron, il fallait casser le bois de chauffe, on pesait tout à la main (...).

– Vers 15, 16 ans, étais-tu toujours croyant ?

– Bien sûr. Avec les conditions (de travail) qu'on avait, je n'étais pas pratiquant. Mais quand l'occasion se présentait, j'allais à la messe, j'allais me confesser, enfin je faisais ce qu'on m'avait appris.

– Est-ce que ça t'aidait ?

– Oui. J'étais tout seul et je me disais : «il faut avoir une foi. Un jour ou l'autre, tu auras un peu plus de bonheur». L'espoir, c'est quelque chose qui fait vivre. Je suis tombé sur un patron, c'était un Alsacien, il était très dur, une brute. Je me disais :

«fais un sacrifice de trois ans : trois ans, qu'est-ce que c'est dans une vie ?»

– Y a-t-il eu des événements marquants pendant ces trois années d'apprentissage ?

– Des coups de pied aux fesses !

– Quel était ton salaire ?

– Je faisais 12 francs par mois, nourri, logé, mais pas blanchi. Douze à treize heures de travail. Le dernier jour, on faisait vingt-deux heures sans s'arrêter, parce qu'on doublait la fabrication. Au lieu de cinq fournées, on en faisait dix, parce que c'était la veille de la journée de fermeture. Quand tu avais fait vingt-deux heures, tu étais complètement écroulé.

– Qu'as-tu fait après cet apprentissage ?

– Je suis allé chez un autre patron, à une vingtaine de kilomètres. Il m'a engagé comme petit ouvrier sortant d'apprentissage. Bien exploité, quoi !... C'était en 54. Il me donnait 290 francs par mois. Je faisais la boulange, la pâtisserie, tout..., mais plus la boulange que la pâtisserie.

– Comment ta vie était organisée chez ce nouvel employeur ?

– J'étais toujours nourri-logé. Mais mon âge correspondait aux événements d'Indochine. A l'époque, je voulais partir comme volontaire. J'en avais déjà marre de la boulange. Et puis, je sentais les événements d'Algérie. J'étais contre. J'ai toujours eu des idées un peu avancées (...). Je me suis trouvé appelé à partir sous les drapeaux en 57. J'étais dans la marine.

– Est-ce qu'entre temps ton salaire avait évolué ?

– Non, il n'y avait pas de SMIC comme maintenant. C'était au petit bonheur. Quand je demandais une augmentation, ça ne leur (le patron et son épouse) plaisait pas : on allait faire écrouler leur baraque. Vu la qualification qu'on avait, on n'était pas capable de faire ça. Il ne voulait rien savoir. Je lui disais : «si je n'ai pas mon augmentation à la fin de la semaine, je m'en vais». Il attendait – point de vue cerveau... – pour savoir si j'allais revenir à mes petits moutons. Mais j'avais mon caractère. Quand il me voyait remballer mon bagage à la fin de la semaine, il me disait, «J., j'ai besoin de toi...» et il me la donnait.

De la guerre d'Algérie qu'il a faite de 1957 à 1960, M. Martineau a tiré une leçon politique :

– Qu'est-ce que tu peux dire de cette expérience ?

– Ah ! Alors là, dis donc ! Ça m'a vraiment mis dans le crâne ce que c'était la bourgeoisie. Avant ça, dans mon esprit, ça n'existait pas, c'était factice... J'avais du mal à imaginer ce que c'était la droite, des gens qui craquaient du pognon tandis que ces pauvres Arabes, menés à coups de trique, étaient en train de mourir de faim (...). Quand je suis rentré, j'avais des soucis nouveaux. J'étais remonté à bloc. J'en avais marre de tout ce que j'avais vu et je me suis dit : «je me suis fait exploiter, maintenant je veux travailler pour moi». Mais pour travailler pour soi, il faut avoir une femme. J'ai d'abord cherché à trouver une femme. J'en ai trouvé une. Bon. Je suis rentré au printemps, à la fin de l'année je connaissais déjà ma femme. En même pas un an, j'étais marié.

– Comment l'as-tu connue ? Au bal ?

– *Oui, au bal de la marine. Ma femme était employée de maison. On sortait du même milieu. C'était le rendez-vous des gens de maison du seizième; nous, on était boulangers. On va où on peut, hein ! On s'est fréquentés et on s'est mariés...*

Le ménage s'installe dans une chambre de bonne. «En se serrant la ceinture», il arrive à économiser cinq mille francs en un an et demi. Mme Martineau qui a fait un apprentissage de vendeuse en boulangerie est d'accord pour tenter l'aventure de l'installation. Mais les cinq mille francs ne suffisent pas au paiement d'une caution pour la prise d'une boulangerie-pâtisserie en gérance.

– *Pour l'affaire que je prenais, il fallait un million. J'ai emprunté à ma mère trois cent mille anciens francs et un peu à droite et à gauche, à des amis. On m'a prêté cinquante mille francs par ci, cent mille francs par là.*

– *T'es-tu préoccupé de savoir comment marchait l'affaire ?*

– *Si, mais je n'avais pas tellement de notions pour en juger. J'ai fait confiance au marchand de fonds et au propriétaire. En fin de compte, je me suis fait avoir : le nombre de quintaux de farine qu'il me donnait n'a jamais existé... Ça végétait (...). Je suis un gars assez anxieux, quand je me suis aperçu que je ne pourrais jamais faire cinquante quintaux, j'ai fait des pieds et des mains. Je suis arrivé à quarante quintaux, mais pas à cinquante. Je m'étais fait ruser.*

Les petits retraités qui habitent le quartier où se trouve la boulangerie-pâtisserie n'achètent pas grand-chose, sinon du pain : M. Martineau a fait une mauvaise affaire. Le four, quelque peu vétuste, explose : il a la jambe brûlée. Un an après, alors que sa femme attend un deuxième enfant, il est victime d'un nouvel accident : son bras est «pris dans le pétrin» électrique.

– *Ça a été catastrophique pour moi. J'ai dû arrêter trois mois et je n'avais pas les moyens de me payer un gars pour me remplacer. Ma femme faisait livrer par un boulanger plus puissant. Là, on ne gagnait rien. Les frais sont arrivés. J'étais encore plâtré. Et j'ai pensé que le mieux était encore de casser la gérance (...). Mon bras m'a coûté un million. Il fallait que je verse tout de suite. Après je me suis fait rembourser, mais en attendant, il faut trouver la monnaie. Je n'avais pas ça sur mon compte, j'ai dû faire des emprunts à droite et à gauche. Après, je suis parti. J'étais un peu écoeuré, parce que j'avais bouffé de l'argent.*

Il trouve alors un emploi de chauffeur-livreur. Sa femme part chez ses parents pour sa maternité. Sans avoir encore remboursé ses dettes, il se met en quête d'une nouvelle affaire.

– *Au bout de six mois, j'ai replongé dans le patronat.*

– *C'était une nouvelle gérance ?*

– *Oui. Avec la même caution. J'ai pu rassembler les fonds par les marchands de farine. La banque m'a accordé des découverts que les marchands de*

farine cautionnaient à condition que je prenne la farine chez eux. L'affaire était écroulée, mais vu ma qualification, j'ai pu faire de la qualité, j'ai monté, j'ai monté et j'ai gagné pas mal d'argent. J'ai remboursé les dettes et j'en ai accumulé un peu pour moi. De 65 à 68 à peu près. Ma femme est revenue, elle a travaillé avec moi. On est resté tous les deux à travailler comme des dingues [de trois heures du matin à sept heures du soir, précisera-t-il] J'ai engagé un pâtissier tout de suite.

– *Tu as eu cette gérance pendant trois ans. Après, que s'est-il passé ?*

– *J'ai quitté après Mai 68, mon contrat se terminait à cette époque-là.*

– *Tu n'as pas voulu le renouveler ?*

– *Non, j'ai vu que la maison était stabilisée. Je ne pouvais pas faire plus.*

– *Tu as cherché autre chose ?*

– *Oui, j'ai atterri à V. Là, j'ai acheté. J'avais un petit capital, et au lieu de le laisser moisir...*

Ne disposant que de quatre millions d'anciens francs, M. Martineau doit s'endetter pour neuf ans en empruntant par l'intermédiaire d'un notaire auprès du propriétaire lui-même.

– *Ça a bien démarré : j'ai monté de dix quintaux d'un seul coup par mois. J'avais pris à quarante et je faisais cinquante de moyenne.*

– *Du point de vue pâtisserie, ça marchait bien ?*

– *Moyen. Ça marchait plutôt les fins de semaine. V. est un quartier ouvrier, la semaine, les gens ajoutent bien une petite bricole pour leurs gosses... si, un peu les cadres, les ouvriers communaux, mais ça n'allait pas tellement loin. Quand j'ai pris ça, je savais qu'un monoprix allait s'ouvrir un peu plus haut que moi, mais je ne savais pas que ce monoprix risquait de m'enlever de la clientèle. J'ai reperdu les dix quintaux aussitôt (...). Je me suis découragé, j'en avais ras le bol : tu te crèves et le soir, il te reste toute ta marchandise; les charges t'arrivent sur le dos, des patentes exorbitantes (...).*

– *Tu n'avais pas du tout pensé à ce problème ?*

– *Si, mais je tenais à la qualité et je pensais qu'il n'y aurait pas de problèmes, qu'avec une nouvelle variété de pain, les clients resteraient (...).*

– *Tu as perdu de l'argent ?*

– *Oui, bien sûr ! Mon chiffre d'affaires n'évoluait plus par rapport aux billets de fonds (système de remboursement du prêt). Les billets de fonds étaient progressifs, ils allaient sans arrêt en augmentant. Alors un jour, je me suis dit que si je trouvais un pigeon pour m'acheter mon pas de porte, je serais partant. Au lieu de vendre le fonds de boulangerie, vendre le pas de porte. Tu vends la superficie que tu occupes.*

Il vend son local à une institution financière avec laquelle il a de sombres démêlés :

– *Une fois le capital remboursé, avec la transaction que je faisais, il aurait dû me rester neuf millions. Je faisais une bonne opération. Finalement, je me suis retrouvé à peu près avec le prix que j'avais mis au départ. Pas tout à fait, j'ai eu aussi un rappel de TVA, je ne sais pas pourquoi. Au bout de deux ans et demi, j'étais perdant (...). Je me suis*

dit : « j'en ai marre, je veux retourner salarié ! » Retourner salarié quand on a été à son compte pendant presque dix ans !... Je n'étais pas encore mûr. J'ai fait quelques remplacements dans des boutiques, comme salarié, par relations, pas déclaré (...). Après, j'ai repris une gérance, rue M. Là, j'ai signé pour deux ans. Au bout d'un an, j'avais mangé un million...

– Ça ne marchait pas non plus ?
 – Non. Avec un salarié... faire du social...
 – Tu payais trop ton salarié ?
 – Oui, pour développer l'affaire.
 – Tu n'avais pas fait de calcul ?
 – Non, toujours bonne poire ! C'était un gueularde et je me disais qu'il n'y avait pas de raison (...). Je me suis dit : « ça y est ! Plus tu vas aller, plus tu vas t'enterrer ! » A partir de ce jour-là, j'ai arrêté le patronat et je suis retourné salarié. Depuis 71, je suis salarié – ouvrier-boulangier.

La femme de M. Martineau est retournée travailler chez sa tante, comme vendeuse en boulangerie. Quant à lui, il a changé cinq fois d'emploi. Il a souvent quitté son patron sur un coup de tête, après une vexation. Il n'aime pas l'atmosphère dont sont empreintes les relations entre salariés.

– Les salariés se tirent dans les pattes pour essayer d'être le bras droit du patron ou pour se donner une prestance, je ne sais pas (...).

– Est-ce que tu t'entends bien avec ton patron actuel ?

– Avec le patron, à moitié ! C'est un facho, il est contre les ouvriers. C'est son droit ! Il est pour un système de boulangerie conservateur, il est pour les traditions : à Noël, au jour de l'an et pour la galette, on ouvre trois semaines sans interruption. Ce sont les traditions d'il y a 30 ans ! Pour moi, la boulangerie doit être de 78, 79 et même de 80 : tout le monde s'en va en week-end, pourquoi pas nous ?

– De manière générale, qu'est-ce que tu pourrais dire des patrons dans la boulangerie-pâtisserie ?

– Comme je te l'ai dit au début, ce sont des gens qui ont leur certificat d'études, c'est tout. Ils sont issus d'un monde ouvrier. Ils sont devenus des petits patrons – avec leurs bras, c'est vrai – mais ils se prennent pour des gros. Ils renient leurs origines d'autant plus qu'ils exploitent les autres.
 – Tu penses que leur réussite s'appuie sur l'exploitation des autres ?

– Bien sûr. C'est une réalité. Moi, je n'ai pas exploité les autres.

– Tu penses que c'est une raison de ton échec ?

– Oui, c'est 90 % de mon échec. Tous les gens qui m'ont connu quand j'étais employeur, même les représentants, m'ont dit que je me casserais la gueule : « vous avez une vendeuse, vous devriez la mater. Exiger qu'elle respecte les conditions de travail, si elle voulait s'asseoir ou faire autre chose ». S'il n'y a pas de boulot, il n'y a pas de boulot, si le client n'est pas là ! (...).

– Comment ta femme a vécu le fait d'abandonner l'affaire ?

– On ne s'entendait pas. A la fin, quand je suis parti, j'étais tellement fatigué, énervé, écoeuré, que je ne pouvais pas supporter ma femme. J'étais

trop tendu par toutes ces erreurs, je lui mettais tout sur le dos. Je reconnais mes torts. Elle en a eu marre elle aussi et a préféré retourner travailler chez les autres (...).

– Ta femme partage tes idées politiques (13) ?

– Ah, pas du tout ! C'est une parvenue. Elle est d'une famille nombreuse et renie un peu ses origines.

– Tu veux dire qu'elle serait plutôt de droite ?

– Non, socialiste, un petit peu embourgeoisée, coq en pâte : j'ai une bonne paire de chaussures, je me plais bien là-dedans, je ne cherche pas à savoir si l'autre à côté a la même paire que moi (...).

– Quels seraient tes projets aujourd'hui ?

– Mes projets ? Pour l'instant, je n'en ai pas... Elever mes enfants (...).

M. Martineau évoque ensuite spontanément la situation économique internationale. Il estime très probable l'éventualité d'une troisième guerre mondiale.

– Tu serais plutôt pessimiste pour l'avenir ?

– Ah oui ! Mais c'est personnel ; et, de toute façon, j'ai toujours eu l'esprit pessimiste. Mais ça se réalise souvent. Je prépare déjà, avec ma famille, ces durs moments à affronter...

La comparaison du récit de l'ouvrier-boulangier à celui du maître-pâtissier est éclairante : au cours des entretiens que nous avons eus avec M. Martineau, nous avons dû souvent intervenir, questionner, demander des précisions afin de rétablir une chronologie, etc. Il était difficile pour l'interviewé de structurer son récit, comme si l'histoire d'un échec était plus difficile à agencer par la pensée que celle d'une réussite qui, rétrospectivement, harmonise les étapes passées. Le ton des deux récits est tout à fait différent : la réussite sociale fait oublier les frustrations de jeunesse ; l'échec ravive des peines lointaines. L'ouvrier devenu patron tend à enjoliver son passé d'ouvrier, même si il a effectivement vécu sa situation d'alors en fonction de l'avenir qu'il s'assignait. L'artisan redevenu ouvrier « ne fait pas de cadeau » à ses anciens patrons à l'égard desquels il n'eût pas nourri un tel ressentiment s'il était resté du même côté qu'eux. Le rapport au métier est différent : M. Martineau ne sacralise pas « la boulangerie », loin de là ! Il lie étroitement qualité et gain. M. Rivière, au contraire, insiste sur le côté artistique de la pâtisserie, parle des « joies du métier » et n'hésite pas à comparer ses gâteaux à des Rolls. La vision de l'avenir est différente : celle du premier est pessimiste, catastrophique. Celle du second optimiste et sereine. Deux trajectoires, deux vécus.

Contrairement à M. Rivière, M. Martineau a eu une enfance mouvementée. Le premier se disciplinait tandis que le second se révoltait contre l'injustice de sa condition. M. Rivière a choisi son métier, en accord avec ses parents. M. Martineau s'est vu imposer le sien par sa mère après que

13 – M. Martineau se dit proche des communistes. Il serait « pour une épuration » du Parti dont il critique avec sévérité les intellectuels qui ne sont, selon lui, que « des bourgeois ».

plusieurs orientations lui eurent été refusées. M. Rivière restait «en famille» chez son maître d'apprentissage. D'une certaine manière, M. Martineau aussi; mais il s'agissait toujours de rapports familiaux conflictuels. L'apprenti-pâtissier était enclin à accepter sa dépendance et sa position de dominé : elles servaient son avenir probable. L'apprenti-boulangier voulait s'arracher à sa condition prolétarienne : il ne pouvait pas composer.

Les trajectoires des deux hommes s'opposent par leur rythme : M. Rivière est allé lentement et sûrement. Il a quitté l'école au niveau du BEPC avec l'accord de ses parents. Il a organisé et prévu l'avenir. Il a voulu se perfectionner avant de s'installer. Au moment opportun, ses parents et ses beaux-parents lui ont donné de l'argent. Il a attendu, pour investir, que son entreprise ait atteint un certain palier. Il n'a pas pris de risques. Il a embauché petit à petit. M. Martineau a toujours été pressé. La condition sociale de sa mère ne lui a pas permis de poursuivre ses études au-delà du CÉP. Exploité dès son entrée en apprentissage, il a voulu échapper à l'exploitation le plus vite possible, sans savoir mesurer ses forces réelles. Il a «foncé», trop tôt, comme s'il avait tenté d'accroître par sa précipitation ses faibles chances de réussir. Il s'est marié «au galop», ne s'est jamais donné le temps de la réflexion pour chacune des décisions importantes qu'il a prises. Empruntant «à droite et à gauche» (14), il s'est toujours endetté davantage, a «bouffé de l'argent». Même s'il a travaillé autant, sinon plus, que M. Rivière, il n'a pas su, comme celui-ci, gérer ses affaires. En particulier, il a manqué de cette prudence, de cette persévérance, de ce sens de l'épargne qui font la réussite des petits indépendants. M. Rivière a mis de l'argent de côté dès qu'il l'a pu, quitte à ce que son ménage n'ait que «le strict nécessaire». M. Martineau a commencé à «vivre» dès qu'il a gagné un peu d'argent : restaurants, théâtres, etc., trop pressé pour remettre ces consommations à plus tard. Mais c'est le pâtissier qui, dix ans après, a des loisirs «bourgeois» : résidence de campagne et «belle voiture», plongée sous-marine dans un club privé, etc. Les comportements économiques des deux hommes révèlent des rapports au temps fondamentalement différents. Produits des conditions matérielles qui furent celles de leur enfance respective, les schèmes d'organisation du temps économique qu'ils ont pu mettre en œuvre, et, en particulier, la distance qui les a séparés, chacun et à tout moment, de «l'horizon» qu'ils assignaient à leurs entreprises, ont différé comme ces conditions elles-mêmes.

M. Rivière, qui nous a fait visiter son «laboratoire», semble avoir des rapports courtois mais distants avec son personnel —lequel s'active au travail, sans excès mais sans relâchement : «pas de politique», ici ! Pour le petit patron, cela signifie : pas de désordre potentiel. M. Martineau, au contraire, n'a pas su «mater» ses employés, comme le lui suggérait un représentant de commerce sans

doute averti, du fait de sa profession, de l'ambiance des maisons «qui marchent» et de celle des maisons «qui flanchent». Qu'est-ce à dire ? Car enfin, comme le souligne le boulanger, avec une logique où se lit son origine de classe : «quand il n'y a pas de boulot, il n'y a pas de boulot !». Pourquoi donc exiger plus de son personnel que de faire son travail ? «Mater», dans les relations de production «paternalistes», c'est exiger une attitude soumise, voire zélée, et faire taire toute velléité de revendication. La productivité de l'artisanat n'est pas celle de l'industrie : «mater», c'est donc exploiter «gentiment mais sûrement», en payant peu les salariés tout en les ayant convertis à l'intérêt de «la maison». Rôle impossible à tenir par M. Martineau qui rencontra la politique dès l'adolescence, alors que le travail de censure du politique avait déjà fait son œuvre chez M. Rivière.

Qualification et idéologie de métier

Cette analyse de la structure de l'artisanat est insuffisante car elle ne prend que partiellement en compte les différences de qualification. En effet, si l'apprentissage confère des aptitudes et des attitudes qu'il est plus difficile d'acquérir à l'école, et si l'expérience professionnelle peut être en première approximation mesurée en temps, il reste que l'apprentissage peut se dérouler dans des conditions très variables, selon la qualification du maître, et que le temps de l'expérience peut être répétitif ou cumulatif selon la diversité des techniques mises en œuvre, la complexité des fabrications, la largeur de la gamme des objets fabriqués dans l'entreprise, etc. A une même appellation de métier correspondent des activités couvrant un domaine de produits et donc de techniques à mettre en œuvre et de savoir-faire à «posséder» plus ou moins étendu. Une entreprise de menuiserie peut consacrer toute son activité à la fabrication de placards. Une autre, au contraire, peut fabriquer toutes sortes de meubles et «faire de l'escalier». L'apprentissage effectué ou l'expérience professionnelle acquise dans l'une et dans l'autre ne sont pas équivalents même s'ils sont d'égale durée. On comprend alors l'importance que revêt pour le compagnon soucieux de se perfectionner le choix des entreprises dans lesquelles il cherche à s'employer, et la nécessité de multiplier les expériences pour acquérir l'ensemble des techniques de fabrication qu'une même entreprise ne peut, à elle seule, utiliser, dans la mesure où son marché lui impose toujours une certaine spécialisation. Le *Tour de France* facilite donc l'acquisition d'une haute qualification. Son organisation est en grande partie assurée par les associations compagnonniques. Les *compagnons* (15) expriment sans doute le mieux et avec la plus grande force l'idéologie de métier : l'amour du métier, le goût du travail bien

14—La famille et la belle-famille de M. Rivière lui ont donné de l'argent. M. Martineau a fait de petits emprunts auprès de sa mère et d'amis.

15—Le mot compagnon a un sens large d'ouvrier de métier et un sens restreint de membre d'une association compagnonique. En ce cas, nous l'écrivons en italique.

fait, le souci d'approcher la perfection, le culte de «l'accomplissement», du «dépassement» et du «don de soi» sont d'autant plus grands qu'est plus élevé le capital culturel spécifique accumulé. «Amoureux du travail», sinon «stakhanovistes», les *compagnons* des différents Devoirs forment une aristocratie ouvrière plus soucieuse de reconnaissance bourgeoise que de solidarité prolétarienne. Très élitiste par les valeurs qu'il prône et par son fonctionnement même, le Compagnonnage dénonce bien les méfaits de l'industrialisation qui a conduit au travail en miettes, mais il n'oppose de résistance à cette évolution qu'il stigmatise qu'en préservant des traditions et en formant une aristocratie ouvrière coupée des masses laborieuses qu'il accuse d'être complices d'un système qui les broie mais dont elles n'ont pas «la volonté» de sortir, la promotion étant réservée au petit nombre de ceux qui trouvent en eux-mêmes une richesse à cultiver.

Les élus, cette minorité d'ouvriers pour qui le passage du salariat au patronat constitue un cheminement probable, sont dans une position telle qu'ils ne peuvent analyser clairement les structures sociales qui assignent des probabilités objectives d'accès à telle ou telle position sans voir s'écrouler tout l'édifice de leurs croyances en la promotion individuelle par «le travail», «l'effort», «la persévérance», «le don de soi», etc., bref sans perdre une identité difficilement conquise. Lorsque le changement de classe est objectivement probable, la distance étant relativement réduite entre l'ouvrier d'élite et le petit patron, tous deux hommes de métier et hommes de Devoir, lorsqu'un cheminement progressif et relativement long a permis d'assigner «un sens à la vie», l'accès au patronat étant vécu comme la consécration du mérite professionnel et moral, l'idée de la lutte des classes est proprement insupportable. Mieux vaut nier la réalité de la lutte de ceux qui n'ont aucun espoir d'échapper à leur condition. La tentation est alors inévitable pour celui dont le «nom de baptême» confirme qu'il doit sa réussite à ses qualités morales de s'expliquer la situation des individus et, en particulier, celle des travailleurs manuels, par leurs qualités morales. Dans un récent numéro du mensuel *Compagnonnage*, sont ainsi vilipendés «Les Antitruvaille» (16). En proclamant «le bonheur» des *compagnons* et en narguant ceux qui, mauvais ouvriers, sont aussi mauvais pères, mauvais maris, piètres camarades de travail, etc. —selon une image éculée de l'ouvrier sujet à des crises de *delirium tremens* —, on élude bien évidemment une

16—Cf. l'extrait ci-joint qui ne demande pas un long commentaire. Sous l'ironie du texte, perce le mépris des «prolos». Sans doute les plus «distingués» des *compagnons* (nous voulons dire les plus bourgeois par la naissance) useraient d'euphémismes pour dire la même chose. Jean Bernard, directeur de l'organe des Compagnons du Devoir, qui manie mieux la plume que le marteau et n'écrit pas un tel article qu'il laisse cependant paraître, trouve des accents humanistes pour affirmer que «c'est dans le monde ouvrier qu'est le plus grand mal» (cf. J. Bernard, *Le Compagnonnage*, Paris, PUF, 1972, p. 259), célébrer les vertus du travail manuel qui, seul, conduirait aux «vraies valeurs de l'esprit», et glorifier le compagnonnage dont «tout démontre (...) qu'il est du domaine de l'âme» (*ibid.*, p. 387).

analyse objective qui expliquerait le chômage par d'autres facteurs que la paresse ou la mauvaise volonté d'une «sous-humanité» en référence à laquelle on peut affirmer sa pleine réussite individuelle et ses qualités «d'homme de Devoir».

La variabilité du niveau de qualification à l'intérieur d'un même métier est plus ou moins grande, selon les métiers : en termes statistiques, la variance du niveau de qualification croît avec le niveau moyen de qualification dans le métier. En effet, la part des techniques et des savoir-faire effectivement «possédés» peut d'autant plus facilement varier et, en particulier, s'écarter de la norme d'excellence —quitte à ce que l'artisan se spécialise et réduise le nombre des produits qu'il fabrique ou des services qu'il offre— que la gamme des techniques et des savoir-faire nécessaires à la maîtrise complète du métier est plus large. Il existe donc une base réelle aux différences de qualification. Toutefois, plus un métier est intrinsèquement qualifié et mieux sont remplies les conditions du renforcement de la distance qui le sépare de ceux qui le suivent dans une hiérarchie des qualifications toujours socialement constituée et entretenue. Le travail symbolique grâce auquel peuvent être maintenus les privilèges de la corporation, la sélection sociale de ses membres, le prestige dont elle bénéficie et la distinction qu'elle leur confère, s'appuie sur cette base, mais contribue à en transfigurer la réalité. Lorsque leur clientèle est essentiellement bourgeoise, les métiers bénéficient d'un transfert de capital symbolique. La qualification consiste alors également à maîtriser le discours de célébration de «la belle ouvrage» et à pouvoir se prévaloir d'une culture historique, d'un sens artistique et d'une manière d'être sur lesquels se fonde la complicité entre l'homme de métier et le connaisseur.

L'idéologie de métier prend des formes plus ou moins bien élaborées. Plus un métier offre de gratifications symboliques et plus elle y est largement diffusée. Cependant, cette idéologie est omniprésente : quel que soit le métier qu'il exerce, il n'est pas fréquent qu'un artisan ait un rapport désenchanté à son propre travail. Invitées à répondre à la question : «En toute franchise, quel est votre sentiment à l'égard de votre travail ? Pouvez-vous choisir une réponse parmi celles-ci», les personnes interrogées dans l'enquête se distribuent de la façon suivante :

	%
TR 1 Je l'aime bien, à force d'habitude	14
TR 2 Il me laisse indifférent	ε
TR 3 Je le fais uniquement pour gagner ma vie et subvenir aux besoins de ma famille	17
TR 4 Je ne l'aime pas beaucoup	ε
TR 5 Mon travail, c'est ma vie	19
TR 6 Je l'aime beaucoup	48
TR 7 Il ne me plaît vraiment pas et j'en changerais si je pouvais	2
Total	100

(ε = moins de 0,5 %)

Invités également à choisir entre différentes définitions de l'artisan («Il y a plusieurs manières de

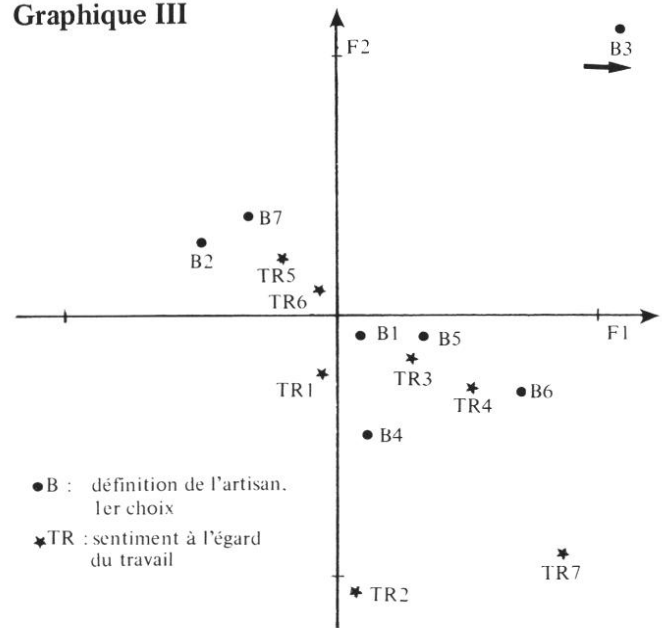
Illustration non autorisée à la diffusion

considérer qu'une personne est un artisan. Je vais vous en proposer quelques-unes. Vous allez me dire laquelle, selon vous, devrait être la plus importante pour définir un artisan... Et ensuite ?... Et ensuite ?»), elles se distribuent ainsi, pour chacun de leurs choix successifs :

	1er choix B	2ème choix	3ème choix
1. L'artisan est un professionnel qualifié qui exerce un métier manuel	41	25	17
2. L'artisan est quelqu'un qui doit savoir tout faire dans son entreprise	31	28	17
3. L'artisan est quelqu'un qui ne fait pas de commerce	ε	2	3
4. L'artisan est quelqu'un qui ne sépare pas son travail du reste de sa vie et qui trouve son plaisir dans le travail lui-même . .	6	14	15
5. L'artisan est quelqu'un qui travaille seul en étant aidé au plus par un ou deux compagnons	6	14	18
6. L'artisan est quelqu'un qui préfère faire tranquillement un travail qu'il aime plutôt que de développer son entreprise et de gagner plus d'argent . . .	11	7	13
7. L'artisan est le chef d'une petite entreprise	5	10	16
Non réponse	—	—	1
Total	100	100	100

Les individus les mieux disposés à adhérer à l'idéologie de métier sont passés par l'apprentissage. On a représenté les positions des réponses à deux des questions précédentes dans le plan factoriel sur lequel on les a également projetées (après changement d'échelle, le graphique III pourrait être superposé aux graphiques I et II) : à la réponse «Mon travail c'est ma vie» s'opposent, selon une direction cependant inclinée par rapport au deuxième axe factoriel, les réponses «Je ne l'aime pas beaucoup» et «Il me laisse indifférent». L'attitude à l'égard du travail et l'image de «l'artisan» (c'est-à-dire aussi la sienne propre) dépendent également de la trajectoire sociale. Le choix de la définition de l'artisan par sa qualification professionnelle (qui est le plus fréquent) ne dépend pas de l'origine sociale du répondant. Cependant, les artisans d'origine populaire sont plus souvent préoccupés par le souci de gagner leur vie («Je fais mon travail uniquement pour gagner ma vie et subvenir aux besoins de ma famille») et définissent plus souvent l'artisan par l'absence d'esprit d'entreprise («l'artisan est quelqu'un qui ne fait pas de commerce», «l'artisan est quelqu'un qui travaille seul en étant aidé au plus par un ou deux compagnons», «l'artisan est quelqu'un qui préfère faire tranquillement un métier qu'il aime plutôt que de développer son entreprise et de gagner plus d'argent»). Les «artisans héritiers» qui occupent des positions économiques plus sûres définissent plus souvent l'artisan par son statut de chef d'entreprise, d'«homme-orchestre» devant savoir en particulier diriger son personnel et gérer ses affaires («l'artisan est le chef d'une petite entreprise», «l'artisan est quelqu'un qui doit

Graphique III



savoir tout faire dans son entreprise»). On remarquera enfin que les artisans qui font «un choix existentiel» («l'artisan est quelqu'un qui ne sépare pas son travail du reste de sa vie et qui trouve son plaisir dans le travail lui-même») sont le plus fréquemment issus de familles de cadres et de professions libérales à fort capital culturel. On rencontre sans doute parmi eux la plupart des *néo-artisans*.

L'idéologie de métier et le paternalisme vont souvent de pair. Il est certain que leur conjonction favorise l'exploitation des ouvriers. Mais elle peut en adoucir les formes et même en limiter l'ampleur. Les «bons patrons» sont en général eux-mêmes suffisamment qualifiés pour savoir apprécier «le travail bien fait», reconnaître la valeur professionnelle de leur personnel et comprendre que le dévouement des compagnons est proportionné au plaisir qu'ils prennent à travailler — ce plaisir appris étant lui-même d'autant plus grand qu'est plus haute leur qualification et plus faible (voir légèrement négatif) l'écart entre leurs savoir-faire et ceux qu'on leur demande de mettre en œuvre pour l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. L'un d'entre ces «bons patrons», fourreur désireux de préserver des traditions de qualité de fabrication, acceptait volontiers qu'une de ses ouvrières prît tout son temps pour exécuter certains travaux délicats qu'elle aimait faire et faisait mieux que quiconque dans l'atelier. Il savait apprécier «le travail impeccable qu'elle lui faisait», tout conscient qu'il était de la lenteur de son exécution : «J'y perds, nous confiait-il, mais je me rattrape sur la matière première». Ayant la possibilité de revendre celle-ci plus cher qu'il ne l'achetait, il se permettait de perdre de l'argent sur certains travaux de finition ou de retouche. Rationalité économique ? Ce genre de stratégie patronale n'est pas optimale si, comme c'est le cas dans les usines de confection où la machine dicte le moindre de leurs gestes aux ouvrières «enchaînées», la force de travail est achetée dans le but de tirer de son exploitation le profit monétaire le plus grand, quitte à remplacer une ouvrière défaillante par une autre aussi peu qualifiée qu'elle. L'artisan, qui ne peut concurrencer l'industrie que par la qualité de

ses productions, peut avoir intérêt à limiter l'ampleur de la plus-value qu'il extorque à ses salariés. En acceptant ainsi de «payer le prix» d'une bonne atmosphère de travail dans l'atelier, il s'assure la stabilité de son personnel (le mot prend ici son sens plein) et la possibilité de lui accorder sa confiance et, surtout, de l'obliger. Lorsque la production ne s'adresse pas à un marché de consommation de masse mais à une clientèle qu'il faut savoir «s'attacher», il faut pouvoir demander à ses ouvriers les petits services qui sont nécessaires au «bon fonctionnement de la maison»: par exemple, rester travailler plus tard certain soir ou venir travailler un jour de congé de telle sorte qu'une commande urgente puisse être livrée en temps voulu, etc. Etre un «bon patron» n'est donc pas forcément contraire à son intérêt bien compris de patron. Cet intérêt bien compris n'est pas de «grossir à tout prix». La volonté d'accroître ses profits, le «goût du risque» et l'esprit d'entreprise se renforcent l'un l'autre; mais ils sont difficilement conciliables avec l'esprit de métier. Dans la mesure où il attache un certain prix à l'exercice personnel du métier et à la maîtrise de la qualité du travail effectué dans son entreprise, un artisan hésite, pour le moins, à se transformer en simple gestionnaire de son affaire du fait d'un trop grand élargissement de son marché. Toutefois, une fois franchis certains seuils, la possibilité de limiter sa production dépend des conditions de la concurrence: l'entreprise peut se trouver alors dans une situation d'équilibre commercial et financier instable, que son chef n'avait pas prévue, et qui oblige à «grossir ou faillir» car tout retour en arrière est désormais, sinon exclu, du moins très coûteux (perte de capital, etc.).

Contrairement aux «bons patrons», les «mauvais patrons» sont avant tout préoccupés par le gain. Mais il est d'autant moins «payant» d'exploiter ouvertement ses ouvriers que ceux-ci sont plus qualifiés. Les rapports de force entre patron et salariés dépendent de la distance entre les niveaux de leurs qualifications respectives. Les compagnons sont d'autant moins enclins à respecter et donc à «collaborer» avec leur patron que celui-ci est moins qualifié relativement à eux. Cette situation a d'autant plus de chances de se produire que le niveau moyen de qualification dans le métier est plus élevé. Un patron qui «ne met pas la main à la pâte» tout en étant «sur le dos» de son personnel ou qui ne fait que quelques brèves apparitions à l'atelier pour «engueuler les gars sans rien y connaître» ne tarde pas à «se mettre tout le monde à dos». Si par manque d'esprit de métier, il ne voit pas qu'il a intérêt à faire bénéficier ses ouvriers des gratifications symboliques qu'accorde volontiers un client satisfait du travail exécuté à son intention (si, par exemple, il ne retourne pas au compagnon qui a exécuté le travail les félicitations que lui adresse le client en présence de celui qui est «le premier à les mériter»), il ne peut que s'attirer leur mépris. S'il ne peut contrôler lui-même l'exécution du travail et doit déléguer ce pouvoir à un contre-maître, homme de métier sorti du rang et porté alors à «jouer un double jeu», il n'évitera pas que certaines pratiques se développent à son insu: «la perruque» («perruquer», c'est travailler pour soi

pendant les heures de travail), «la fauche», voire même, dans certains métiers, le «travail noir» pour des clients «dérobés» à l'entreprise. Un «mauvais patron» est enfin un patron «trop près de ses sous», à qui il faut demander dix fois une augmentation et menacer de partir pour qu'il daigne «faire un geste». La rotation du personnel risque alors d'être considérable; sa qualification diminuera en conséquence et l'entreprise périlitera.

Nous faisons l'hypothèse que les «mauvais patrons» se recrutent parmi les artisans les moins qualifiés, qu'ils aient hérité d'une affaire sans même avoir appris le métier ou qu'ils se soient installés dans le but de gagner le plus d'argent possible avant même d'avoir acquis une expérience suffisante à la pratique autonome du métier et à la connaissance des «règles de l'art». Nous supposons également qu'ils sont plus nombreux dans les métiers où il est techniquement plus facile d'instaurer une division du travail impliquant la déqualification d'une partie non négligeable du personnel de l'entreprise. Avec ces «mauvais patrons», aucune complicité de métier ne peut s'établir. Seuls les ouvriers déqualifiés (comme ces assistantes-coiffeuses auxquelles nous avons déjà fait allusion) se laisseront «manipuler» et accepteront passivement leur exploitation intensive.

En s'alliant au paternalisme, l'idéologie de métier tempère la lutte des classes au sein de l'artisanat et engendre des formes «douces» d'exploitation, c'est-à-dire aussi des formes d'exploitation consentie, fondée sur la durée du travail plus que sur son intensité. L'artisanat peut résister ainsi aux menaces que fait peser sur lui une économie toujours en quête de gains de productivité. Mais au moment où les syndicats de salariés revendiquent «les trente-cinq heures», se trouvera-t-il assez de jeunes gens pour accepter de travailler, comme cela est fréquent dans certains métiers, près de soixante heures par semaine? La crise économique actuelle incite de nombreux ouvriers sans emploi à travailler au noir puis à tenter de s'installer à leur compte sans qu'ils puissent toutefois fonder de grands espoirs sur cette hâtive reconversion. Mais il nous paraît pour le moins probable que l'artisanat ne permettra pas de résorber une part appréciable du chômage qui sévit aujourd'hui, comme une certaine fraction «inquiète» de la classe dirigeante essaie de s'en persuader ou feint de le croire. Cependant, une partie de la jeunesse sensibilisée aux thèmes idéologiques développés en particulier par les écologistes peut s'orienter vers l'artisanat: les jeunes «petits-bourgeois» dont le capital scolaire s'est fortement dévalorisé sont bien placés pour arbitrer entre un petit salaire pour l'exécution d'un travail de bureau fastidieux quarante heures par semaine et l'acquisition d'une qualification manuelle pouvant les conduire à terme (et avec l'aide de leur famille) à l'installation et leur permettre d'exercer un métier plus propice aux investissements symboliques.

Artiste/Artisan ?

C'est sans doute aux frontières de l'art et de l'artisanat que l'on trouve enfin les plus « désintéressés » des artisans, ceux qui, en général issus de milieux petits ou moyens-bourgeois, contestent les valeurs dominantes par leur rapport au travail et leur manière de vivre, tout en ne pouvant être ce qu'ils sont que grâce à la clientèle bourgeoise dont ils dépendent. Tous ne sont pas des « bohèmes », cependant; et les plus dynamiques d'entre eux luttent pour que leurs professions aient une représentation spécifique au sein du secteur des métiers et que l'accès en soit réglementé : ils affirment être des *créateurs*, en cela différents des autres artisans, mais aussi des hommes de *métier*, en cela différents des artistes dont il leur faut également se démarquer; ils se distinguent des simples « amateurs », dont le nombre va croissant, en se sélectionnant et en se regroupant au sein d'organismes susceptibles de donner ou de refuser un agrément, d'exposer leurs travaux, de parler et de faire parler d'eux, etc., bref, ils ne négligent pas d'effectuer le travail symbolique nécessaire à la réalisation des valeurs marchandes qu'ils produisent.

M. Noya, qui est issu d'une famille de petits restaurateurs de province et qui a quarante-neuf ans, est artisan-bijoutier. Il a créé des bijoux et des « objets » mobiles dont le prix est trop élevé selon lui. Avec une ironie que ne pourrait absolument pas partager un fils d'ouvrier dont l'installation a été l'unique moyen de mieux gagner sa vie, il nous a confié que sa profession est faite « de cons qui font des choses cons pour des cons ». Cette distanciation par rapport à soi-même et à son travail va cependant de pair avec une recherche de formes et de mouvements à laquelle il a consacré tout son temps. M. Noya loge au-dessus de son atelier et vit loin de sa femme et de ses enfants cinq jours sur sept.

Quand je me suis installé ici, j'ai commencé à proposer (des modèles). Chaque fois qu'un client venait pour une bague, j'essayais de proposer autre chose. Le plus souvent, c'était le solitaire ou la bague en tourage qui avait la préférence. Mieux encore, maintenant, plus de la moitié de mon travail, ce sont des choses qui se font depuis toujours. (Si) je n'avais pas ce souci de survie, de gagner ma vie, je dirais non, je ne fais pas ça... Vous comprenez, ma liberté de création, je la paie par ce travail qui souvent me casse les pieds, quoi ! Mais il faut le faire... Si je n'avais pas la recherche, je quitterais Paris, le métier, je quitterais tout : terminé, ça ne m'intéresse plus !

Ayant refusé d'être soumis au monde du commerce international de la bijouterie qui lui proposait de faire des affaires et de prendre la responsabilité de la production en série de ses créations, ayant refusé d'engager ne fût-ce qu'un salarié, M. Noya a préféré « la liberté de créer » à l'argent. Il a accepté un niveau de vie modeste pour pouvoir se consacrer à ses recherches. Mais son « désintéressement » l'a également soustrait aux contraintes du ménage dont son épouse doit gérer le petit budget avec un

réalisme proportionné à la créativité de l'artisan-bijoutier.

On peut reconnaître chez tous les artisans la volonté d'échapper au salariat, de s'en extraire ou de s'en garder. Tout sépare cependant le fils d'ouvrier qui tente, en s'installant à son compte, de mieux gagner sa vie, quitte à travailler quatre-vingt heures par semaine, du fils de « petit-bourgeois », passionné par un métier d'art, et qui travaillera tout autant, non point pour le gain, mais pour la réalisation de sa « vocation ». Même le *néo-artisanat* permet d'opposer les artisans selon leur trajectoire sociale. Aux lendemains de 68, de nombreux jeunes ont troqué la ville pour la campagne, Paris pour les Cévennes, Aubervilliers pour le Languedoc (plus rarement, tel « beau quartier » pour tel « centre historique »). Ils ne sont pas tous retournés à la ruralité pour créer des communautés, vivre à la marge, dans des espaces où seraient définitivement effacées les barrières entre les classes et où, par le travail manuel, l'individu, enfin rendu à sa vérité première, pourrait s'exprimer librement. Tous ne sont pas d'origine bourgeoise, ni des « intellectuels » déclassés. Ceux-là, pour la plupart, ont dû remiser leurs rêves et leur idéal libertaire, se replier sur la vie familiale et s'intégrer aux circuits marchands dont ils ne pouvaient qu'un moment contester l'implacable logique, si « élémentaires » que fussent leurs besoins. Danièle Léger et Bertrand Hervieu ont montré comment ces « fuyards » ont retrouvé « au fond de la forêt... l'État » (17), et comment ils ont finalement composé avec lui. Ne pouvant s'appuyer sur des données statistiques mais forts de leur expérience de terrain, ils concluent sur les néo-artisans d'art : « Fondé sur des observations beaucoup plus larges et non limité aux Cévennes, un point semble acquis : c'est que les conflits de goût qui opposent un peu partout des néo-artisans à d'autres néo-artisans dessinent très précisément les clivages sociaux qui traversent cette population de nouveaux arrivants. Parmi ceux-ci, ceux qui disposent du patrimoine culturel le plus élevé sont aussi ceux qui définissent qui peut valablement se réclamer de l'art, et qui ne le peut pas (...) ». Et sur le partage entre artisanat d'art ou de mode et artisanat de service : « (les observations) que nous avons faites dans plusieurs régions nous permettent cependant d'avancer que l'artisanat utilitaire, demandant une expérience effective du travail manuel, attire une proportion d'ouvriers plus importante que tout autre type d'activité rurale. Une bonne partie de ces 'installés' en rupture de condition prolétarienne que nous avons rencontrés auraient préféré être agriculteurs. Manquant du capital — économique et culturel — exigé pour toute autre forme d'installation, certains d'entre eux avaient finalement accepté (faute de mieux) de s'embaucher sur place (...). Les autres qui disposaient de fonds plus importants au départ, et également d'une compétence professionnelle plus assurée, s'étaient mis à

17—Cf. D. Léger et B. Hervieu, *Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... l'État »*, Paris, Seuil, 1979; les citations sont extraites des pages 125 à 127.

leur compte ou travaillaient au noir chez des résidents secondaires et se félicitaient 'd'être leurs propres patrons' et de ne plus avoir à subir les conditions de la vie urbaine». On a l'idéalisme que l'on peut.

La seule qualité de travailleur direct possédant ses instruments de production, si elle permet de repérer une région de l'espace social, est loin de suffire à préciser les écarts significatifs entre les positions qui s'y distribuent. En privilégiant tel ou tel sous-groupe d'artisans, le discours idéologique peut aussi bien affirmer que les artisans sont des «petits capitalistes» ou qu'ils sont des «travailleurs», qu'ils sont des «exploiteurs» ou qu'ils sont des «exploités», etc.; et, par une espèce de myopie sociologique, le mot «artisan» s'associe, dans

l'esprit des bourgeois, à «ébéniste», «orfèvre», «relieur», etc., bref aux noms de tous ceux qui créent ou restaurent les éléments du décor de leurs salons et bibliothèques. Les ouvriers du bâtiment savent quant à eux que les artisans effectuent légalement les petits travaux qu'ils font eux-mêmes «au noir» pour «arrondir leurs fins de mois» et, parfois, pour constituer une nécessaire clientèle avant de «s'installer». En fait, les artisans se distribuent entre des pôles qu'il est facile d'identifier. Des trajectoires sociales contrastées y conduisent. Si la fonction de la métaphore mathématique n'est pas de prouver mais de condenser la pensée, nous pouvons l'utiliser pour conclure : la *structure* de l'artisanat est *induite* de celle de l'espace social tout entier.